

RAPPORT D'ÉVALUATION DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2024-2025

VAGUE E

Rapport publié le 18/05/2026

Au nom du comité d'experts :

Laurent Carraro, président du comité

Pour le Hcéres :

Coralie Chevallier, présidente

Le Haut Conseil de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche (Hcéres) est une autorité publique indépendante. Il est chargé de l'évaluation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des organismes de recherche, des structures et unités de recherche, et des formations.

En application des articles R. 114-15 et R. 114-10 du code de la recherche, les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts sont signés par les présidents de ces comités et contresignés par la présidente du Hcéres.

Périmètre et structuration du rapport d'évaluation

Le présent rapport est structuré selon le plan établi par le comité en concertation avec le Hcéres, dont l'objectif est de faire ressortir les points les plus saillants de la trajectoire de l'établissement au cours de la période soumise à évaluation. Par ailleurs, l'enchaînement des différentes parties ne suit pas l'organisation du référentiel du Hcéres, et a pour but de hiérarchiser les sujets en fonction de l'importance que leur accorde le comité.

Le périmètre de l'évaluation comprend deux domaines du référentiel qui sont la « politique de la recherche, de l'innovation, de l'inscription de la science dans la société » et la « politique de la formation, de la vie étudiante et de la vie de campus ». Même si le domaine « pilotage stratégique et opérationnel » a été évalué à l'occasion de l'évaluation de sortie d'expérimentation¹, le comité s'est attaché à examiner des questions qui relèvent de la stratégie et du pilotage quand ces dernières étaient en rapport avec les missions de formation, de recherche, d'innovation et d'inscription de la science dans la société. En outre, le rapport d'autoévaluation comme le présent rapport comprennent un développement consacré à la politique menée dans le champ du développement durable et de la responsabilité sociétale, cette politique relevant désormais du périmètre de l'évaluation pour les établissements de la vague E, dont fait partie CY Cergy Paris Université (CY).

La dernière section présente les synthèses évaluatives des établissements-composantes de CY, élaborées à partir du dossier d'autoévaluation établi par ces derniers et des entretiens avec les directions. Chaque synthèse met en évidence les forces, les faiblesses appelant une vigilance particulière et les recommandations, tout en appréciant le degré d'intégration à CY et la contribution des établissements-composantes à sa stratégie. Ces synthèses participent ainsi à l'évaluation globale du grand établissement.

¹ Rapport publié le 26 janvier 2023.

Messages clés de l'évaluation

Depuis sa création en 1991, dans le cadre de décentralisation et de la massification de l'enseignement supérieur, l'université de Cergy-Pontoise, devenue CY Cergy Paris Université au 1^{er} janvier 2020 (en abrégé CY), a connu une croissance forte, tant quantitative que qualitative, comme en témoignent, d'une part, le nombre d'étudiants qui est passé de 14 255 en 2013 à 21 755 en 2023² et, d'autre part, la transformation institutionnelle.

Cette dernière a en effet été très importante puisque l'université est devenue, d'abord, établissement public expérimental en 2020, en absorbant l'ancienne université de Cergy-Pontoise (UCP), la ComUE Paris Seine et l'EISTI, qui ont ainsi fusionné, ainsi que deux établissements-composantes : l'École pratique de service social (EPSS) et l'Institut libre d'éducation physique supérieur (ILEPS). Il s'est vu par la suite attribuer le statut de grand établissement à compter du 19 février 2025. À cette occasion, CY a intégré un nouvel établissement-composante, l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive (INSEI). Par ailleurs, CY se voit associer onze établissements publics et privés dans le cadre du regroupement CY Alliance, dont le pilotage est assuré par le conseil de site.

Ces évolutions ont été rendues possibles par les nombreux succès aux appels à projets compétitifs auxquels l'université a répondu, parmi lesquels on peut retenir le projet I-Site CY Initiative pérennisé en 2022 et l'alliance européenne Eutopia.

Ce faisant l'université n'a pas abandonné les valeurs qui ont justifié sa création, en premier lieu, sa capacité à offrir un avenir professionnel à la jeunesse de l'Ouest francilien, et donc à proposer une offre de formation à fort contenu professionnalisant. Dans le même temps, elle revendique une visibilité internationale croissante, soutenue notamment par un positionnement scientifique tourné vers les besoins de la société.

En résumé, CY est une université dynamique et agile, forte d'une capacité remarquable à capter des projets, à associer des acteurs variés à sa trajectoire, mais qui est confrontée à des défis majeurs en matière de stratégie scientifique et de pérennisation de son modèle.

² Effectifs SISE hors établissements-composantes.

<p>FORCES PRINCIPALES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une forte agilité et un dynamisme qui permettent à l'université de nouer des partenariats variés et d'obtenir des succès notables à des appels à projets structurants. - Une politique de formation volontariste et en phase avec les attentes du territoire, en particulier dans le domaine de la professionnalisation. - Une école universitaire de premier cycle qui constitue une réelle avancée pour le développement d'actions transversales qui améliorent la qualité de l'offre de formation. - Une stratégie internationale ambitieuse, cohérente et adossée à une alliance européenne en plein développement. - Une politique de vie étudiante de qualité. - Un engagement fort dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale. 	<p>FAIBLESSES APPELANT UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE</p> <ul style="list-style-type: none"> - De nombreux projets structurants qui dépendent de financements à durée limitée et s'appuient sur des ressources humaines dont la pérennité n'est pas assurée. - Pour partie liée au point précédent, une croissance forte des personnels contractuels face à la stagnation des personnels titulaires. - Une politique scientifique qui repose sur des domaines interdisciplinaires à la fois assez larges et peu différenciants au regard des forces de l'établissement et d'un environnement francilien de la recherche extrêmement concurrentiel. - Une structuration des écoles magistrales et doctorales (<i>graduate schools</i>) qui ne permet pas encore d'atteindre les ambitions affichées en matière de formation et de recherche dans le projet initial de transformation de l'établissement. - Des actions dans le domaine de l'innovation et du transfert qui manquent de cohérence et de suivi.
<p>RECOMMANDATIONS PRINCIPALES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préciser, comme elle le mérite, l'ambition formulée dans le projet CY Initiative de devenir une université intensive en recherche, en tenant compte des forces en présence ; - Expliciter, partager et assumer une concentration plus grande des thématiques scientifiques caractérisant CY sur les scènes nationale et internationale ; - Établir un plan d'action de moyen terme pour l'activité d'innovation et de transfert, et en suivre l'atteinte des résultats ; - Associer davantage les partenaires de CY Alliance aux orientations communes, en matière de recherche et d'innovation, et plus encore en matière de politique de formation ; - Définir une feuille de route pour les <i>graduate schools</i> et en suivre le déroulement, quitte à en redéfinir certains objectifs, sans abandonner les grands principes structurants (continuum entre master et doctorat, lien entre formation et recherche...) ; - Renforcer les dispositifs incitatifs en faveur d'une plus grande implication des étudiants dans la vie de l'université. 	

Présentation de l'établissement

1 / Caractérisation de l'établissement et de son territoire

- **Création** : 2020 en tant qu'EPE, qui a intégré l'ancienne université de Cergy-Pontoise (UCP), la ComUE Paris Seine et l'EISTI, qui ont ainsi fusionné, ainsi que **deux établissements-composantes** conservant leur personnalité morale : l'École pratique de service social (EPSS) et l'Institut libre d'éducation physique supérieur (ILEPS). À l'occasion de sa transformation en grand établissement au début en 2025³, CY a intégré **un nouvel établissement-composante**, l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation inclusive (INSEI).
- **Environnement institutionnel** : CY est à l'origine de la création d'un regroupement d'établissements dénommé « CY Alliance ». Créée en 2020, l'alliance rassemblait en 2024 douze membres: CY, l'École de biologie industrielle (EBI), l'École d'ingénieurs généraliste ECAM-EPMI, l'École nationale supérieure d'Arts de Paris-Cergy (ENSAPC), l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles (ENSA Versailles), l'École Nationale Supérieure de l'Électronique et de ses Applications (ENSEA), l'École Nationale Supérieure de Paysage (ENSP), l'École d'expertise numérique (ESIEE-IT), l'ESSEC Business School, l'Institut supérieur de mécanique de Paris (ISAE-Supméca), l'École des métiers du parfum, de la cosmétique et des arômes (ISIPCA-La Fabrique) et l'École Supérieure de Vente et de management (SUP de V). L'alliance comprend également trois partenaires : l'Institut National du Patrimoine (INP), Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) et Learning Planet Institute.

CY porte par ailleurs **le projet I-Site** Paris Seine Initiative (PIA 2 regroupant initialement en 2017 l'UCP, l'ESSEC, la ComUE Paris Seine, l'EISTI et l'ENSEA), confirmé en 2022 sous le nom de **CY Initiative** avec une dotation de **9 millions d'euros par an pour CY et l'ESSEC**.

- **Population étudiante** : en 2022-2023, **23 960 étudiants** en inscriptions. Les **étudiantes représentent 55,5 %** des effectifs totaux et **9,3 %** des étudiants sont inscrits **en mobilité internationale**. Le recrutement de CY est au 2/3 composé d'étudiants issus de leur territoire proche : **34,8 % des étudiants inscrits ont obtenu leur baccalauréat dans le département et 30 % dans un département limitrophe**.
- **Personnels⁴** : **2158 personnels** au 31/12/2022, dont 51% de titulaires (1 108) qui se répartissent environ à moitié entre EC et BIATSS : **628 chercheurs et enseignants-chercheurs** (dont 431 enseignants-chercheurs titulaires et 122 enseignants-chercheurs contractuels sur ressources propres).
- **Budget** : au compte financier **2023, les dépenses (207,5 M€)** se répartissent entre masse salariale (156,8 M€), fonctionnement (36,2 M€) et investissement (14,5 M€). **Les recettes (203,2 M€)** se répartissent entre subventions pour charges de service public (144,3 M€), ressources propres (36,2 M€), CVEC (1,4 M€), recettes d'investissements (1,1 M€) et contrats de recherche et PIA (20,2 M€). Le solde budgétaire 2023 est déficitaire (4,2 M€), et celui du budget initial 2024 l'est largement (-16,6 M€).
- **Organisation académique interne** : CY comprend huit composantes internes, dont cinq UFR, un INSPE, un IEP et un IUT.
 - **L'offre de formation de premier cycle est portée par l'école universitaire CY Sup**. Celle-ci se déploie dans les UFR (Langues et études internationales, Lettres et sciences humaines, Droit), l'IUT de Cergy-Pontoise, ainsi que dans les composantes des écoles graduées (INSPE de l'académie de Versailles, Institut d'économie et de gestion, Institut des sciences et techniques, EPSS, ILEPS).
 - **Les formations de masters et de doctorat sont organisées autour de quatre écoles graduées** :
 - o **CY Tech** est l'école des sciences, d'ingénierie, d'économie et de gestion, qui intègre l'école d'ingénieurs (mathématiques, informatique, biotechnologie et chimie et l'école de design), l'Institut Sciences et techniques, l'Institut Économie et gestion.

³ Décret no 2025-143 du 17 février 2025 relatif à CY Cergy Paris Université.

⁴ Données reconstruites à partir de plusieurs sources en l'absence de domaine 1 dans le rapport d'autoévaluation.

- **CY Droit et science politique** comprend la faculté de droit et l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye (Science Po Saint-Germain-en-Laye).
 - **CY Éducation** comprend l'INSPE de l'académie de Versailles, l'EPSS et l'ILEPS, ainsi que, depuis 2025, l'INSEI.
 - **CY Arts et humanités** intègre les UFR « Langues et études internationales » et « Lettres et sciences humaines », et développe des associations avec l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy, l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, l'École nationale supérieure de paysage, et l'Institut National du patrimoine.
- **Recherche :**
 - **25 unités de recherche** (dont 9 unités mixtes de recherche du CNRS et 1 UMR Cerema) et **deux structures fédératives** (Institut des Humanités Numériques [IDHN] et Institut des Matériaux [I-MAT]). Les recherches menées couvrent tous les champs disciplinaires à l'exception de la recherche médicale. Environ **46 % des enseignants-chercheurs relèvent des sciences et techniques et 54% des sciences humaines et sociales**.
 - **Une EUR** Humanités, Création et Patrimoine.
 - **Une Maison de la Recherche en SHS** sur le site des Chênes de CY, préparée depuis 2021 et **inaugurée en septembre 2024**.
 - **CY porte les études doctorales pour l'ensemble de CY Alliance** et est donc établissement unique pour l'accréditation et l'inscription de tous les doctorants. Sont concernées **cinq écoles doctorales** : Arts Humanités Sciences Sociales ; Droit et Science Politique ; Économie, Management, Mathématiques, Physiques, Science Informatique ; Éducation Didactique Cognition ; Sciences et ingénierie.
 - **International** : CY est membre fondateur de **l'alliance européenne Eutopia** (dix universités membres dans dix pays d'Europe, auxquelles s'ajoutent six partenaires hors Europe).

2 / Recommandations des précédentes évaluations (UCP 2019 et sortie d'EPE 2022)

Les recommandations des précédents rapports d'évaluation ont été prises en compte par le comité, dans la mesure où les éléments nécessaires ont pu être obtenus, compte tenu du périmètre restreint de la présente évaluation (référence relative au DD&RS du domaine 1, ainsi que domaines 2 et 3 du référentiel). Leur analyse détaillée figure dans le corps du rapport.

Recommandations tirées du rapport publié en 2019 (évaluation quinquennale)	Suivi
Associer largement les acteurs de l'université aux mises en œuvre concrètes et progressives de l'établissement expérimental en cours de construction.	Partiellement suivie d'effet
Concrétiser la montée en puissance de sa politique internationale nouvellement redessinée par une irrigation de la fibre internationale au sein de la communauté universitaire.	Partiellement suivie d'effet
Continuer à faire de l'engagement dans la politique de site un levier majeur de son développement, et en particulier de saisir les opportunités offertes par le projet de campus international pour soutenir la montée en gamme de ses infrastructures.	Suivie d'effet (<i>sauf campus international</i>)

De nombreux dispositifs de concertation sont en place et ont permis d'associer les acteurs de l'université aux transformations en cours. Pour autant un enjeu majeur de la construction de l'établissement expérimental – transformé depuis en grand établissement, est d'associer l'ensemble des parties prenantes regroupées au sein de CY Alliance. Ce dernier point reste largement à conforter.

CY a été un élément clé de la construction de l'alliance européenne Eutopia, qui constitue un élément clé de la politique internationale de l'université. De nombreux dispositifs mis en place favorisent la constitution d'un collectif au sein de cette alliance, terreau favorable à la réalisation de projets ambitieux, notamment en matière

de recherche. L'impact de la politique internationale sur la formation mérite de s'accroître notablement, en particulier pour ce qui concerne les mobilités.

CY constitue le cœur de la politique de site, bien comprise par les collectivités qui sont en soutien constant de celle-ci.

Recommandations tirées du rapport publié en 2023 (évaluation à la suite de la demande de sortie d'expérimentation)	Suivi
Sur le plan des relations au sein du site de CY, travailler résolument à des avancées concrètes (sur le modèle du bachelor commun) dans le cadre de l'association entre CY et l'ESSEC, par exemple pour l'organisation des écoles magistrales et doctorales. Appliquer systématiquement la signature unique au sein du site pour augmenter sa visibilité scientifique, condition sine qua non pour apparaître correctement dans les classements internationaux.	Partiellement suivie d'effet
En matière de gestion , conforter le modèle économique de l'établissement en restant vigilant quant au poids des financements spécifiques non récurrents. Si le comité reconnaît la forte capacité de CY à se positionner sur les appels à projets nationaux (compte tenu de ses succès répétés ces dernières années), il juge nécessaire que l'établissement pense plus globalement son équilibre financier et son développement. L'importance du nombre de projets doit aussi faire l'objet d'une attention particulière, du fait de l'épuisement qu'il peut engendrer au sein des équipes.	Partiellement suivie d'effet

La signature unique n'est pas en place au niveau de CY Alliance, notamment avec l'ESSEC, bien que des accords avec le *Times Higher Education* permettent de comptabiliser l'ESSEC avec CY.

L'université est consciente du fait que la multiplicité des projets conduit à une surchauffe dans les équipes, et souhaite en particulier gagner en efficacité pour les fonctions support.

3 / Rapport d'autoévaluation et visite de l'établissement

Pour la présente évaluation, le rapport d'autoévaluation a été transmis au Hcéres en juin 2024. La visite de l'établissement s'est tenue du 28 au 30 avril 2025. 46 entretiens ont été réalisés durant ces trois jours.

Au vu des spécificités que l'établissement a exprimées en amont de l'évaluation (rencontre stratégique entre l'établissement et le Hcéres), des focus évaluatifs ont été pris en compte par le comité, dans le cadre de son expertise. Le premier concerne l'architecture de l'offre de formation dans le domaine des sciences et technologies, en particulier en informatique et en mathématiques. Le deuxième la place importante qu'occupe la préparation aux métiers de l'enseignement. Enfin, le troisième concerne la structuration de l'offre de formation et de la recherche en sciences humaines et sociales. À partir des éléments dont il a pu disposer dans le dossier d'autoévaluation et lors de la visite, le comité s'est attaché à moduler ses analyses pour tenir compte de ces focus évaluatifs, tant dans le corps du rapport que dans son avis général sur l'établissement.

Le rapport d'autoévaluation comportait l'ensemble des éléments nécessaires pour un travail solide de la part du comité. Du fait de l'évaluation faite par le Hcéres en 2022, dans le cadre de la sortie d'expérimentation, le rapport était simplifié, sans exposé exhaustif pour ce qui concerne la gouvernance. Néanmoins, les questions liées à la formation ou à la recherche conduisent souvent à des questions de gouvernance. De ce fait, une introduction consistante et les entretiens sur place ont fourni des informations complémentaires nécessaires, tenant compte du statut de grand établissement de CY.

Le comité a particulièrement apprécié la qualité des échanges réalisés à l'occasion de la visite sur site.

Avis développé sur l'établissement

1/ Une politique de formation volontariste, mais dont le pilotage demeure perfectible

a / Une offre de formation professionnalisante et tournée vers l'environnement socio-économique

La demande sociale, importante sur le territoire de proximité d'où sont majoritairement issus les étudiants de CY⁵ a induit de la part de l'établissement une réponse qui, dans le contenu des formations proposées, combine deux approches : d'une part, une approche généraliste et théorique répondant à une nécessité de construction ou de renforcement d'un socle de connaissances et de compétences, et, d'autre part, une approche professionnalisante.

L'approche centrée sur la professionnalisation et le développement des formations professionnelles imprime sa marque dans la structure actuelle de l'offre de formation de CY. Au sein des 45 mentions de premier cycle⁶, on dénombre 48 parcours de formation fortement professionnalisants (diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques [DEUST], bachelor universitaire de technologie [BUT], licences professionnelles). De surcroît, en master, 48 parcours sont accessibles en apprentissage ou en contrat de professionnalisation⁷, soit plus d'un tiers de l'ensemble des parcours. **L'établissement privilégie désormais la voie de l'apprentissage⁸** (plutôt que les contrats de professionnalisation) **et cette dynamique est soutenue par la création récente d'un CFA interne** (près d'un millier d'apprentis ont été accompagnés en 2023).

Les actions coordonnées depuis 2020 par CY Sup, l'école universitaire des premiers cycles⁹, contribuent également au développement de dispositifs et de formations professionnalisantes proposés aux étudiants souhaitant intégrer rapidement le marché du travail. Le bilan annuel 2023-2024 de CY Sup témoigne de la diversité des actions engagées en matière de compétences et d'accompagnement de projets en orientation et en insertion professionnelle. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut évoquer ici les dispositifs mis en place dans le cadre du NCU Collège universitaire Paris Seine¹⁰ (CUPS), comme « Pass Sup » de « Cups » qui permet d'accompagner des lycéens professionnels « à potentiel » vers des parcours professionnalisants, le développement de licences professionnelles accessibles directement dès le post-bac, sur trois ans¹¹, le déploiement des Campus des Métiers et Qualifications d'Excellence avec le Campus Versailles et le CMQe Métiers de la sécurité ou bien encore les projets visant à développer les passerelles des licences générales vers les licences professionnelles. **Le comité estime que CY Sup a indéniablement permis d'impulser des actions de qualité qui renforcent la dimension professionnalisante de son premier cycle.**

Une réserve peut cependant être formulée quant à la mise en œuvre de la professionnalisation par la voie des licences professionnelles, telles que celles-ci s'intègrent dans l'architecture globale de l'offre de formation. En effet, le choix de CY de maintenir des licences professionnelles suspendues, alors qu'elles sont potentiellement concurrentes des nouveaux bachelors universitaires de technologie (BUT), réduit la lisibilité¹² de la cohérence d'ensemble de l'offre de formations professionnalisantes. L'université envisage de remédier à cette difficulté en restructurant l'offre de licences professionnelles en vue de la prochaine accréditation. **Le comité estime qu'une réflexion approfondie concernant les licences et les BUT, qui dépasse les frontières entre les UFR et l'IUT – en pleine cohérence avec la construction de CY Sup – est nécessaire.** Au-delà de ce problème particulier, le rapport d'autoévaluation de CY mentionne plusieurs freins au développement des formations

⁵ En 2022-2023, 34,8 % des étudiants inscrits avaient obtenu leur baccalauréat dans le département du Val-d'Oise et 30 % dans un département limitrophe (source : SISE).

⁶ L'offre de formation de 1^{er} cycle se répartit en 7 mentions de BUT, 1 DEUST, 20 mentions de licence et 17 licences professionnelles. Elle concernait en 2022-23 11 000 étudiants répartis sur quatre domaines disciplinaires : ALL (5 mentions), DEG (12 mentions), SHS (3 mentions) et STS (25 mentions).

⁷ Rapport d'autoévaluation, p. 43 et catalogue des formations téléchargeable sur le site internet de CY.

⁸ L'apprentissage représente 18 millions d'euros de recettes par an (pour une SCSP de 144 millions).

⁹ Voir statuts CY, article 34.

¹⁰ <https://cysup.CY.fr/nos-dynamiques/reussite/ncucups>

¹¹ Bilan CY Sup 2023-2024.

¹² Rapport d'évaluation du bilan du 1^{er} cycle, p.11.

professionnalisantes, confirmés lors des entretiens, comme la concurrence accrue du secteur privé, ou encore des contraintes fortes en matière de ressources humaines (cf. titre 4/). Par ailleurs, ces contraintes pèsent également sur les activités scientifiques de l'établissement et le présent rapport reviendra donc plus loin sur ce sujet qui touche à la fois la formation et la recherche.

Aussi bien en licence qu'en master, les formations de CY sont résolument tournées vers l'environnement économique de l'établissement. En Licence professionnelle et en BUT, la présence forte d'intervenants professionnels issus du monde socio-économique et culturel est un atout majeur. Quelques licences générales, comme *Économie* ou *Chimie* travaillent, par le biais de rencontres nombreuses avec les professionnels de leurs domaines, à l'adéquation entre l'offre de formation et les attentes du bassin d'emploi. L'attractivité des BUT est forte, à l'exception de deux d'entre eux qui se heurtent à des pertes d'effectifs en cours de cursus. Les six cursus de master en ingénierie (CMI) sont ainsi adossés à des partenariats locaux structurants avec des entreprises ou les collectivités (RATP et Kéolis, par exemple, pour les trois parcours en alternance du master *Transport, mobilités, réseaux*). Les partenariats locaux définissent également d'autres types de masters, comme avec l'hôpital NOVO (masters *Biologie-santé* ou *Droit de la santé*) ou encore le Service départemental d'archéologie du Val-d'Oise (master *Histoire, civilisation, patrimoine*). Les masters *Géomatique, Génie civil, Journalisme, Management, Finance* contribuent également à la mise en œuvre de cette politique d'ancrage territorial.

La politique de renforcement de l'insertion professionnelle des étudiants se nourrit également des efforts récents de l'établissement visant à faire basculer l'ensemble de ses formations vers l'approche par compétences (APC), dans le cadre du projet APC@CY porté par le NCU CUPS. Le processus est engagé et bien avancé : des ingénieurs pédagogiques, choisis en fonction des spécificités des composantes, ont été recrutés et un calendrier de déploiement a été défini¹³. Pour l'heure, le degré d'acceptation de l'APC par les composantes se révèle toutefois hétérogène, en particulier au niveau Master, où l'approche par programme reste dominante. Ces réticences ont conduit l'université à privilégier un accompagnement par un service pédagogique central (le Service Diversification Pédagogique¹⁴) et une progression prudente qui passe par une acculturation des composantes.

Enfin, l'une des préoccupations de l'établissement est l'accompagnement des étudiants vers l'entrepreneuriat et l'innovation. Dans le domaine de l'entrepreneuriat, CY bénéficie du dispositif CY Entreprendre (labellisé Pépite) porté par CY Alliance¹⁵ et d'un réseau d'étudiants ambassadeurs qui s'avèrent tous deux efficaces : les demandes de statut d'entrepreneur sont désormais au nombre de 150, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2023-2024. On doit cependant noter que certaines formations, du fait de leur implantation dans un territoire où sont principalement présentes de petites et moyennes entreprises, ont des possibilités limitées d'accès à de très gros partenaires industriels¹⁶.

De manière générale, le comité estime que les actions et dispositifs mis en place par l'université pour renforcer la dimension professionnalisante de son offre de formation contribuent indéniablement à faire de celle-ci, comme cela est son ambition, « une université de la diversité, ancrée dans son territoire, soucieuse de la réussite de tous les publics étudiants »¹⁷. Les données portant sur l'insertion professionnelle des diplômés de CY témoignent de l'efficacité de l'engagement de l'établissement dans ce domaine. Ainsi, l'enquête relative à l'insertion professionnelle des diplômés de master à 30 mois, réalisée sur la promotion 2021, indique que 95 % d'entre eux sont en emplois¹⁸. Ces emplois sont majoritairement stables, à temps plein, de catégorie cadre et associés à des salaires élevés¹⁹.

b / Des marges de progression importantes en matière de pilotage des formations

Le pilotage des formations obéit à une logique de décentralisation. Il s'effectue au niveau des composantes et non à celui des *graduate schools* ou de CY Sup. L'université a produit en 2023²⁰ des documents qui formalisent

¹³ Rapport d'autoévaluation, p. 52 et Bilan CY Sup 2023-2024, p. 42.

¹⁴ <https://www.CY.fr/formation/centre-dappui-aux-enseignements/service-diversification-pedagogique>

¹⁵ <https://pepите-cy.pepitizy.fr/fr>

¹⁶ Même si Dassault a ouvert en septembre 2025 une usine à proximité de l'université, ce qui témoigne de l'attractivité croissante et du dynamisme du territoire du Val-d'Oise.

¹⁷ CY CERGY Paris Université - Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024-2026, p. 4.

¹⁸ Ce taux concerne les masters hors masters de préparation aux concours de l'enseignement. Pour ces derniers, le taux d'insertion à 30 mois est de 99% (document « insertion professionnelle 30 mois après le diplôme, promotion 2021 »).

¹⁹ *Ibid.* 87 % de ces emplois après un master sont de catégorie cadre et le salaire net médian à temps plein est de 2 490€ par mois.

²⁰ L'université a produit depuis la visite sur site un nouveau cadrage pour la période 2026-2031, non couverte par le présent rapport.

le processus institutionnel de création d'une formation et cadrent la construction de l'offre²¹. Ces documents témoignent d'une prise de conscience de la nécessité d'un pilotage davantage centralisé. Cependant, ni le rapport d'autoévaluation et ses annexes, ni les rapports d'évaluation des 1^{er} et 2^e cycles produits dans le cadre de l'évaluation des formations par le Hcéres, ne permettent d'établir exactement comment et sur quels critères sont effectués les arbitrages en matière de construction de l'offre et d'organisation pédagogique. **Le comité recommande que les niveaux de prise de décision soient clairement définis.**

Une difficulté de même nature se présente à propos des données qui permettent d'évaluer la pertinence de l'offre de formation. Ainsi, les données d'insertion sont construites au niveau des composantes, parallèlement aux données produites par l'Observatoire national de la vie étudiante, sans que le partage des outils soit clairement défini. Par ailleurs, les données de réussite et d'insertion consolidées par l'établissement par le biais d'une plateforme ne semblent pas connues des formations de 1^{er} cycle. Les taux de réussite sont suivis par les responsables de formation et, de l'aveu même de l'établissement, ne font pas l'objet d'une analyse globale²². Le suivi des parcours d'études, tant en matière de réussite que d'insertion professionnelle, s'en trouve fragilisé, particulièrement en premier cycle. Si les taux de réussite sont bons, voire excellents pour certains BUT²³ et en licences professionnelles²⁴, ils sont plutôt moyens ou faibles (entre 17 % et 45 %) dans les licences générales, notamment dans les filières Arts, lettres et langues (ALL)²⁵. **Le comité recommande de clarifier l'organisation du pilotage des formations, ainsi que les modalités de partage et de mise à disposition des indicateurs de suivi.** À cet égard, le projet de renforcement du pilotage de l'établissement défini dans son Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP)²⁶, qui doit reposer sur une plus grande centralisation des processus, permettra d'aller dans le sens d'une amélioration du suivi des parcours. **L'établissement est donc invité à poursuivre son action de renforcement du pilotage des formations dans la voie ainsi ouverte.**

En ce qui concerne l'amélioration continue des formations, les conseils de perfectionnement sont en place dans les formations et généralisés. Ils sont cadrés et gérés par les composantes et non au niveau central ou au niveau des cycles, si bien que leur organisation comme leur fonctionnement se révèlent très disparates. Ces conseils sont par ailleurs positionnés de façon variable, allant du parcours à la composante, comme le signale d'ailleurs le rapport d'autoévaluation²⁷. Enfin, leur utilité n'est pas toujours attestée, plusieurs comptes rendus de ces conseils, très succincts, ne permettant pas d'évaluer l'action d'amélioration continue des formations concernées. Ces difficultés ont bien été identifiées par l'établissement qui a entrepris récemment de renforcer le suivi et l'accompagnement de ces conseils²⁸.

L'évaluation des enseignements par les étudiants reste quant à elle à la discrétion des enseignants, sans généralisation. CY indique, dans son rapport d'autoévaluation, avoir mis en place une évaluation des formations²⁹, mais il ressort de l'évaluation spécifique du premier cycle par le Hcéres que celle-ci demeure « non systématique et harmonisée³⁰ ». Les formations de 3^e cycle méritent une mention spécifique : l'évaluation des formations transversales y est en effet organisée institutionnellement, par le biais d'un questionnaire disponible sur la plateforme ADUM et dont les résultats font l'objet d'une analyse de données par le Conseil doctoral dans un objectif d'amélioration continue.

De façon générale, l'université est invitée à élaborer un cadrage précis du processus d'amélioration continue de ses formations, en particulier s'agissant de l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants, et des modalités de mise en œuvre des conseils de perfectionnement.

²¹ Documents « Process création de formation » et « Cadrage de l'offre de formation de CY Paris Cergy Université. Ce cadrage rappelle les volumes horaires et la ventilation des ECTS, informe sur l'approche par compétences et définit les dispositifs de réussite indispensables en licence, notamment l'obligation d'une passerelle montante vers une licence professionnelle.

²² Rapport d'autoévaluation, p. 59.

²³ Supérieurs à 90 % en 2022-2023 en BUT *Métiers du multimédia et de l'Internet* - Rapport d'évaluation du bilan du 1^{er} cycle, p. 13.

²⁴ Systématiquement entre 90 et 100 % au cours de toute la période évaluée - Rapport d'évaluation du bilan du 1^{er} cycle, p. 13.

²⁵ Rapport d'évaluation du bilan du 1^{er} cycle, p. 13.

²⁶ L'objectif. 5 du COMP repose sur une formalisation des processus en matière de pilotage dans tous les domaines.

²⁷ Rapport d'autoévaluation, p. 62.

²⁸ Entretiens.

²⁹ Rapport d'autoévaluation, p. 62. Les taux de réponse mentionnés sont faibles et en diminution (de 35 à 30 %).

³⁰ Rapport d'évaluation du bilan du 1^{er} cycle, p. 20.

2/ Un déploiement de la structuration académique encore hétérogène

Les statuts de l'établissement public expérimental (EPE) publiés par décret en 2019³¹ affichaient une réorganisation académique du site autour, d'une part, d'une école universitaire des premiers cycles (CY Sup, dont il a été déjà question) et, d'autre part, de cinq écoles magistrales et doctorales de site (ci-après *graduate schools*), dont quatre portées par CY en sciences, ingénierie, économie et gestion, en arts et humanités, en éducation, en droit et science politique (l'ESSEC constituant par ailleurs à elle seule la cinquième *graduate school* du site, en management). Au terme de deux premières années de déploiement, le rapport de sortie d'expérimentation de CY établi par le Hcéres en 2022 avait souligné que cette restructuration académique, qui visait à renforcer « la transversalité et la lisibilité externe des forces issues des composantes par grand domaine de formation et de recherche », n'avait pas « encore complètement atteint sa cible pour ce qui concerne les *graduate schools*³² ». **Ce constat reste d'actualité.** Si la structuration et le fonctionnement actuels de CY Sup témoignent d'une volonté affirmée de coordination du premier cycle, partagée au sein de l'établissement, le bilan de la mise en place des *graduate schools*, reste très mitigé : leur structuration est généralement inaboutie, dans certains cas sans existence formelle, et même parfois contradictoire avec les statuts mêmes du grand établissement³³.

a / Une école universitaire des premiers cycles qui constitue une réelle avancée

Dotée de statuts en propre, CY Sup est administrée par un directeur assisté d'un directeur exécutif, et dispose d'un conseil. Depuis sa création, cette école universitaire a évolué vers une coordination renforcée de l'offre de formation de 1^{er} cycle. À titre d'illustration, la validation des maquettes par le conseil de CY Sup concerne l'ensemble des composantes, dont l'INSPE. Outre les actions dans le domaine de la professionnalisation qui ont été déjà évoquées, CY Sup coordonne également de nombreuses actions Bac-3/Bac+3 en lien avec les lycées, dans le cadre du projet PIA Lyli (Transition Lycée-licence) auquel l'établissement participe depuis 2020³⁴. CY Sup arbitre également les projets du NCU CUPS dont le volume s'est accru. Au fil de la structuration progressive de CY Sup, l'établissement a évolué d'une logique d'expérimentation vers un processus *top-down* encore en construction, et qui facilite la gestion et le pilotage des formations transversales³⁵. De manière générale, les activités de CY Sup ont permis de faire progresser le pilotage des formations de premier cycle en plaçant les outils institutionnels nouvellement créés au service de la stratégie de renforcement des actions d'orientation, de professionnalisation et d'insertion des étudiants.

Certaines marges de progression subsistent, notamment s'agissant de la visibilité de CY Sup au sein de l'établissement (qui reste à renforcer) ou encore de la coordination entre les actions menées dans le premier cycle et celles qui le sont dans les *graduate schools* (coordination dont les bases ne sont pas encore en place)³⁶.

Le comité estime cependant que CY Sup apparaît, sinon comme une réussite complète, du moins comme une réelle avancée dans la mise en œuvre de la stratégie portée par l'établissement.

b/ Une structuration cible des *graduate schools* qui n'est pas encore atteinte

La structuration académique en *graduate schools* constituait l'axe 1 du contrat de site de CY Alliance porté par CY pour les années 2020-2025, axe dont l'objet est de soutenir une « stratégie académique d'excellence » en structurant « l'action des *graduate schools* à l'échelle du site³⁷ ». C'est dans ce cadre que CY pilote depuis lors le déploiement de quatre *graduate schools* : « CY Tech » (sciences, ingénierie, économie et gestion), « CY Arts et Humanités », « CY Éducation », ainsi que « CY Droit et Science politique ». Elles se sont vues confier, au moment de la création de l'EPE, cinq missions bien précises et énoncées dans les statuts du nouvel établissement : 1) promouvoir à l'échelle territoriale et internationale la cohérence et la qualité des formations de master et de

³¹ <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039287925>

³² Rapport d'évaluation de la sortie d'expérimentation de de CY Cergy Paris Université, Hcéres, janvier 2023, p. 11. Le comité d'évaluation avait alors recommandé à l'établissement « de finaliser son projet de réorganisation académique selon les axes stratégiques définis à sa création en clarifiant les compétences des *graduate schools* ».

³³ C'est le cas par exemple pour « CY Arts et humanités ». On y revient plus loin dans ce rapport.

³⁴ Ce réseau LyLi vise à faciliter la transition depuis le lycée vers l'enseignement supérieur. Coordonné par CY Sup avec les acteurs du supérieur du territoire, son ambition est d'adapter l'offre de formation de premier cycle en lien avec 70 lycées de l'académie de Versailles, couvrant 12 bassins et près de 100 000 lycéens (rapport d'évaluation, p. 17)

³⁵ Entretiens sur site.

³⁶ Voir également la recommandation du comité sur la mobilité internationale présente au titre 6/.

³⁷ Contrat de CY Alliance porté par CY Cergy Paris Université pour les années 2020-2025, p. 6. Cette stratégie d'excellence est elle-même présentée comme étant « tirée par la recherche, organisée en cinq écoles magistrales et doctorales (*graduate schools*), avec une forte dimension internationale et un axe principal Europe-Afrique-Asie » (*ibid.*, p. 5).

doctorat, et le cas échéant des formations d'ingénieur ; 2) veiller à la bonne articulation entre les activités de recherche des laboratoires et l'offre de formation aux niveaux master et doctorat ; 3) promouvoir l'excellence académique, l'attractivité internationale et d'œuvrer au développement d'activités de formation avancée et de recherches pluri et interdisciplinaires ; 4) veiller à la bonne articulation des formations de master, et le cas échéant d'ingénieur, avec les formations de premier cycle ; 5) gérer, en étroite association avec le collège doctoral et post-doctoral, un ou plusieurs programmes d'études doctorales³⁸. **Le comité considère qu'au terme de la période qui est ici évaluée, l'inadéquation entre le fonctionnement effectif des *graduate schools* et ces missions pose question. Il relève également que leur degré de structuration, tout comme leur mode de fonctionnement, sont encore très hétérogènes, même si l'on peut comprendre que des différences d'organisation interne peuvent légitimement relever de spécificités disciplinaires ou bien d'objectifs particuliers de formation et d'insertion professionnelle³⁹.**

La *graduate school* CY Tech, avec les filières d'ingénieurs qu'elle a intégrées, était au cœur du projet initial « d'université de technologie » de CY qui figurait dans le préambule du décret de création de l'EPE⁴⁰. L'ambition du projet de structuration de CY Tech, telle qu'elle est énoncée dans le contrat de site, consiste en particulier à contribuer à « une meilleure coordination des efforts de recherche, des filières d'ingénieurs et des formations de master⁴¹ ». Ce projet s'est traduit par une structuration de CY Tech qui, comme l'indique le rapport d'autoévaluation de l'établissement⁴², reposait initialement sur le regroupement de deux instituts : l'institut Sciences et Techniques et de l'institut Économie et Gestion, auxquels ont été intégrées les filières d'ingénieurs issues de l'ancienne École Internationale des Sciences du Traitement de l'Information (EISTI). Dans ce cadre initial, les filières d'ingénieurs portées par CY Tech mobilisaient des ressources dans les deux instituts, selon un principe de transversalité entre sciences technologiques et expérimentales, sciences économiques et de gestion et sciences de la donnée, qui est au fondement même du projet. Cette structuration, telle qu'elle avait été pensée, avait pour objectif de nourrir l'ambition de CY d'être « une université à la fois professionnalisante et théorique, avec un adossement à la recherche important⁴³ ». En cohérence avec cet objectif, CY Tech pilotait d'une part les filières d'ingénieurs et les masters et, d'autre part, deux écoles doctorales. Enfin, à partir de 2021, CY a abrité les formations en design du pôle *Humanités & Design* implanté à Saint-Germain-en-Laye⁴⁴.

Quelques mois avant la visite de l'établissement par le comité d'évaluation mandaté par le Hcéres, CY Tech a fait l'objet d'un audit de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) en vue du renouvellement de l'accréditation de ses différentes spécialités de diplômes d'ingénieur. À l'issue de cet audit, la CTI n'a renouvelé cette accréditation que pour une durée restreinte d'un an, notamment au motif que, de son point de vue, la structuration de la *graduate school* invisibilisait les filières d'ingénieurs. La CTI a en conséquence recommandé de « donner une identité et une organisation spécifique à l'école d'ingénieur en la dotant d'une autonomie et d'instances de pilotage efficaces⁴⁵ ». Le bilan effectué par l'établissement lui-même insiste sur les effets négatifs de cette structuration, tant pour le suivi des étudiants que pour la gestion et la visibilité des filières d'ingénieurs⁴⁶, si bien qu'au moment de la visite du comité d'évaluation du Hcéres, une restructuration était en cours de validation interne.

Cette restructuration vise à donner une identité propre à l'école d'ingénieurs à l'intérieur de la *graduate school* et une plus grande visibilité aux filières d'ingénieurs, en séparant organiquement celles-ci et les formations de master. Selon cette logique, les filières d'ingénieurs sont donc positionnées au sein d'une entité formellement identifiée en tant qu'école d'ingénieur, ce qui a pour conséquence de transformer très sensiblement la structuration de CY Tech, désormais constituée de trois entités ayant une visibilité propre (l'école d'ingénieur, l'institut Sciences et techniques, et l'institut Économie et gestion⁴⁷). **Le comité, tout en prenant acte des**

³⁸ Article 36 du décret n° 2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts.

³⁹ Rapport d'autoévaluation, p. 43 « il s'agit en réalité d'adapter les outils de gouvernance aux besoins identifiés par les composantes et aux différentes disciplines dont les contraintes varient ».

⁴⁰ Notons néanmoins que ce préambule désignant CY comme une université de technologie a été abrogé par le décret de création du Grand Établissement en 2025, dans lequel ce qualificatif est abandonné au profit de l'expression « université pluridisciplinaire ».

⁴¹ Contrat de CY Alliance porté par CY Cergy Paris Université pour les années 2020-2025, p. 6.

⁴² Rapport d'autoévaluation, p. 4.

⁴³ Rapport d'autoévaluation, p. 44.

⁴⁴ <https://cytech.CY.fr/acteurs/departement-humanites-et-design>

⁴⁵ Avis n° 2025/01 relatif à l'accréditation de CY TECH de CY Cergy Paris Université à délivrer un titre d'ingénieur diplômé, p. 6. Le rapport de mission d'audit précise que « l'école d'ingénieur n'apparaît pas en tant que telle » (rapport de mission d'audit CY TECH de CY Cergy Paris Université CY TECH - CTI - janvier 2025, p. 44).

⁴⁶ Entretiens sur site.

⁴⁷ Au moment de la rédaction de ce rapport, c'est désormais ainsi qu'est présentée cette structuration sur le site internet de CY Tech (<https://cytech.CY.fr/>).

évolutions désormais entérinées, exprime sa préoccupation quant au risque d'un affaiblissement de l'ambition initiale de transversalité et de lien étroit avec la recherche, telle qu'elle figurait dans le projet fondateur de l'EPE et le contrat de site. Par ailleurs, il considère que, dans ce cadre, les relations potentielles entre l'ESSEC, qui constitue la *graduate school* en management du site, et CY Tech, qui contient l'institut d'économie et de gestion, mériteraient d'être précisées.

Les autres *graduate schools*, quant à elles, ne répondent qu'imparfaitement aux missions qui leur ont été initialement attribuées. Si les parcours de master sont individuellement adossés aux laboratoires avec lesquels des liens étroits sont entretenus en matière de formation et de recherche, le pilotage par les *graduate schools* de l'articulation entre les activités de recherche des laboratoires et l'offre de formation au niveau master et doctorat est très inégal. De même, et bien que l'établissement accorde une attention soutenue au continuum entre les cycles, les *graduate schools* ne sont pas réellement impliquées dans l'articulation des formations de master avec les formations de premier cycle. Dans ce registre, le comité observe toutefois que CY Éducation fait figure d'exception⁴⁸. Dotée de statuts et solidement structurée autour de l'INSPE, CY Éducation pilote en effet une offre de formation riche et bien articulée en licence et master, qui comprend aussi celle de l'EPSS, de l'ILEPS et de l'INSEI. **Il lui reste cependant à s'approprier la mission d'articulation entre master et doctorat.**

La *graduate school* CY Droit et Science politique qui réunit l'UFR de Droit de CY et l'institut d'études politiques (IEP) de Saint-Germain-en-Laye a souhaité se maintenir comme école doctorale sans se doter, par conséquent, des statuts d'une école magistrale et doctorale. La gestion administrative et pédagogique des masters relève ainsi directement de l'IEP et de l'UFR de Droit. Les liens forts construits entre les séminaires des laboratoires, l'école doctorale et les masters, consolidés par des initiatives communes, comme les journées biannuelles de recherche, sont jugés suffisants par l'établissement pour assurer la coordination. **Le comité regrette toutefois que l'ambition collective en sciences politiques soit freinée par des logiques institutionnelles qui méritent d'être dépassées, en respectant bien évidemment le cadre réglementaire.**

CY « Arts et Humanités », présentée dans le volet commun du contrat de site comme réunissant les composantes en sciences humaines et sociales de CY⁴⁹ avec trois écoles⁵⁰ et l'Institut national du patrimoine, n'a pas pour sa part atteint les objectifs initialement fixés. En particulier, l'École Universitaire de Recherche (EUR) « Humanités, Création, Patrimoine »⁵¹, qui avait vocation à poser les fondations de la *graduate school* en rassemblant les formations de l'université et des écoles pour créer un pôle unique en France autour des Humanités, du patrimoine et de la création⁵², n'a pas eu les effets escomptés. Sa mise en œuvre, très hétérogène, semble désormais laissée à l'initiative des composantes de la *graduate school*⁵³. **Les deux UFR Langues et études internationales et Lettres et sciences humaines se montrent favorables à une restructuration plus affirmée, ce que le comité soutient.**

De façon générale, le comité invite l'établissement à clarifier sa volonté politique quant à la structuration académique des *graduate schools*. L'enjeu n'est pas d'harmoniser l'organisation des *graduate schools*, ce qui n'est ni crédible ni souhaitable, mais de porter et partager en son sein le projet initial visé par cette structuration.

3/ Une politique scientifique qui reste à mettre pleinement en cohérence avec les ambitions de l'université

Comme indiqué notamment dans la version du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024-2026 de l'université dont disposait le comité, le positionnement de CY se construit autour d'un engagement *design your life*, et l'université poursuit l'ambition d'être :

- Une université de la diversité, ancrée dans son territoire, soucieuse de la réussite de tous les publics étudiants,

⁴⁸ Nous pouvons également mentionner le projet du Pôle national de l'éducation inclusive (PNEI), qui sera situé au cœur du CY Campus Saint-Germain-en-Laye et qui a vocation à devenir un pôle international de formation, de recherche et de ressources sur les pratiques éducatives inclusives, en regroupant l'INSEI et l'INSPE de l'académie de Versailles.

⁴⁹ Les UFR Langues et études internationales et Lettres et sciences humaines.

⁵⁰ École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles, École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, École Nationale Supérieure d'Art de Paris Cergy.

⁵¹ Cette EUR est un consortium de recherche et de formation lauréat de la 1^{ère} vague de l'appel des investissements d'avenir en 2018.

⁵² Le contrat de site affirme ainsi que CY Arts et Humanités « a vocation à être la première *graduate school* en France dans son domaine, notamment celui de la création et du patrimoine » (Contrat de CY Alliance porté par CY Cergy Paris Université pour les années 2020-2025, p. 7).

⁵³ Entretiens.

- Une université internationale de recherche développant une recherche et une innovation de pointe,
- Une université actrice de la transition sociétale et environnementale, conjuguant le transfert des connaissances vers la société (individus, entreprises, société civile) et la délivrance de formations conçues pour que chacun contribue à relever les grands défis du XXI^{ème} siècle.⁵⁴.

Le projet I-Site CY Initiative et CY Alliance occupent à cet égard une place essentielle dans la stratégie de l'établissement, en ce qu'ils ont notamment pour objet de faire émerger, à l'horizon 2023 et sur le territoire de l'Ouest parisien, une puissance académique de premier rang. CY entretient également l'ambition d'être identifiée comme une université pluridisciplinaire complète, donc comprenant le domaine de la santé.

Pour tendre vers ces objectifs, l'établissement a défini une politique de recherche qui croise des thèmes disciplinaires « d'excellence » et des « domaines interdisciplinaires ». Les premiers correspondent à quatre thématiques déjà anciennes et affichées lors de la précédente évaluation du Hcéres : sciences de la modélisation ; sciences du patrimoine et des matériaux ; sciences de l'éducation ; risques, sécurité et territoires. Plus récemment, en 2023, l'établissement a ajouté à cette structuration trois domaines interdisciplinaires à « fort impact sociétal » : santé, applications de l'IA pour la science et la société, transition sociétale et environnementale. L'objectif de cette inflexion dans la stratégie de recherche consiste à créer des pôles d'excellence de portée internationale dans ces trois domaines, en s'appuyant sur le potentiel scientifique accumulé dans les quatre domaines disciplinaires. **Si le comité comprend bien l'intention consistant à tirer profit d'une structuration thématique déjà bien visible et identifiée pour se positionner, avec ces trois domaines, comme un acteur de « la transition sociétale et environnementale⁵⁵ », il n'a pas bien vu en quoi ces derniers permettent de distinguer nettement l'université dans le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche francilien, et a fortiori national.** Les domaines retenus (santé, IA, transitions) sont en effet communs à de nombreuses universités.

Ce constat ne doit cependant pas faire passer au second plan le dynamisme incontestable et l'efficacité dont CY a fait preuve pour développer son activité de recherche, comme en témoignent les très nombreux succès aux différents appels à projets nationaux - en particulier programmes PIA et France 2030 et européens. Les nombreux appels à projets pour lesquels CY a été lauréat constituent en effet des outils de qualité pour orienter et développer les activités scientifiques de l'université. Pour en donner quelques exemples, on peut noter la mobilisation d'une partie des fonds de CY Initiative pour le déploiement d'actions de rayonnement international organisées par l'institut CY *Advanced Studies*⁵⁶ (invitation de chercheurs étrangers et fidélisation de ces derniers, conférences et séminaires). L'activité de CY *Advanced Studies* est particulièrement dynamique et a retrouvé, dès 2022-2023, son niveau d'avant la pandémie⁵⁷. Cette initiative en faveur de l'internationalisation de la recherche est amplifiée par les programmes *Eutopia Train*, puis par la *Young Leaders Academy*, portée par CY, dans le cadre du programme *Eutopia More*⁵⁸. Le projet PIA 4 ExcellencES intitulé CY *Génération*s permet quant à lui de promouvoir des projets scientifiques interdisciplinaires au profit de la transition sociétale et environnementale. De manière générale, la démarche utilisée par CY pour stimuler la recherche dans les trois domaines interdisciplinaires consiste à faire émerger des initiatives à partir d'appels à projets internes, à partir desquelles une structuration peut s'opérer dans un second temps.

Par ailleurs, une Maison de la Recherche en SHS sur le site des Chênes de CY, préparée depuis 2021, a été inaugurée en septembre 2024. L'objectif est de faire émerger un pôle multifonctionnel autour des sciences humaines et des sciences sociales. Financée dans le cadre du plan « Opération campus » de 2008 (23 M€), elle rassemble 13 laboratoires de CY qui travaillent dans les domaines des arts et humanités, de l'éducation, du droit et des sciences politiques. Elle accueille également l'EUR Humanités, création et patrimoine, ainsi que l'équipe d'accompagnement à la valorisation et au transfert des savoirs de CY Transfer.

Durant la période évaluée, l'établissement s'est naturellement attaché à mesurer les effets de cette politique de recherche en matière de production scientifique. Il indique ainsi avoir maintenu le volume des publications tout en améliorant la qualité. Par ailleurs, **le comité regrette que l'université mesure ses performances**

⁵⁴ CY CERGY Paris Université - Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024-2026, p. 4.

⁵⁵ Pour reprendre ici les termes du COMP de CY cités précédemment.

⁵⁶ CY *Advanced Studies* met en œuvre des programmes d'invitation et d'animation scientifique à destination des chercheurs internationaux qui sont accueillis à la Maison internationale de la recherche et au sein de la Résidence internationale de la recherche. L'objectif est de « promouvoir une recherche scientifique internationale de haut niveau dans toutes les disciplines et de permettre le développement de projets originaux à l'interface des domaines scientifiques » (rapport d'autoévaluation, p. 33).

⁵⁷ Bilan d'activités de CY AS (annexe D2.18 du rapport d'autoévaluation).

⁵⁸ Ces programmes s'inscrivent dans le cadre de l'alliance d'universités Européennes *Eutopia* dont il sera spécifiquement question plus loin dans ce rapport dans une partie consacrée à la politique d'internationalisation de CY.

essentiellement à travers les différents classements internationaux, alors même qu'il lui avait été recommandé, lors de l'évaluation de la sortie d'expérimentation de « se doter d'indicateurs d'impact aptes à mesurer les résultats de son action, sans se contenter de recourir aux classements internationaux, et d'accompagner de manière plus efficace le pilotage de la trajectoire en prenant en compte les différents périmètres : CY Université, CY Initiative (I-Site), CY Alliance, CY Campus international⁵⁹ ». Enfin, **le comité s'interroge sur la largeur du spectre thématique que l'établissement entend occuper, ou, pour le dire autrement, sur le manque de focalisation sur certains points forts dans un contexte où il apparaît que l'excellence dans tous les secteurs est inatteignable**. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause le dynamisme et le potentiel de CY en recherche, dont témoignent par exemple la création, la consolidation et le développement des UMR dont celle-ci est cotutelle. **Eu égard aux forces mobilisables à CY et à la concurrence forte d'acteurs de premier plan en région Île-de-France, le comité recommande à l'université de concentrer ses efforts sur un nombre restreint de thématiques différenciantes**. Cet effort de focalisation semble d'autant plus nécessaire qu'une partie des ressources humaines sur lesquelles peut s'appuyer CY pour intensifier ses activités de recherche, comme on le verra plus loin, n'est pas pérenne, du fait d'un financement provenant de réussite à des appels à projets couvrant une durée limitée.

Le comité considère par ailleurs que le potentiel scientifique que représentent CY Initiative et CY Alliance (cf. titre 5/) n'est pas encore totalement exploité. Ainsi, s'agissant de CY Initiative, il apparaît que les relations avec l'ESSEC, tout en se renforçant année après année⁶⁰, ne sont pas encore au niveau envisagé initialement. À titre d'illustration, la signature scientifique commune entre CY et l'ESSEC n'est pas en place. Enfin, **le comité s'interroge sur la volonté de CY de faire de la santé un domaine interdisciplinaire phare de l'établissement, en prenant notamment appui pour cela sur un projet de fédération de recherche en santé avec l'hôpital Novo et la perspective de création d'une faculté de médecine qui reste pour l'heure hypothétique et dont le soutien par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur n'est pas garanti**.

La gouvernance constituée pour porter la politique scientifique de CY appelle également une observation de la part de comité. Cette gouvernance est actuellement composée d'une vice-présidence chargée de la recherche et de plusieurs vice-présidences adjointes dont les périmètres respectifs sont « CY Initiative », « Sciences et société », « Sciences humaines et sociales » et « CY Tech ». Cette organisation a paru étonnante au comité en ce qu'elle entremêle différentes logiques de structuration (par *graduate school* comme « CY Tech », par grands domaines disciplinaires comme « Sciences humaines et sociales », ou encore par champ d'intervention comme « Sciences et société » ou « CY Initiative »). **À tout le moins, il serait souhaitable de faire plus explicitement apparaître le lien entre l'organisation de la gouvernance et les axes stratégiques de la politique scientifique de l'établissement**. De façon plus globale, les lieux de conception et de suivi de la politique scientifique restent peu explicités, entre les conseils de site et d'établissement, les établissements membres de CY Alliance, les unités de recherche, et les *graduate schools*. Le comité note toutefois avec satisfaction qu'un conseil des directeurs de laboratoire, plateformes et école doctorales se réunit toutes les six semaines, et joue pleinement, en matière de pilotage de la politique scientifique, son rôle d'articulation entre l'échelon de l'établissement et celui des unités.

4/ Une politique d'allocation de ressources humaines face au défi de la pérennité des moyens

Au cours de la période de référence, l'établissement a dû faire face, dans un calendrier contraint, à de profondes évolutions institutionnelles et structurelles (intégration de structures privées, coexistence de statuts multiples, etc.). Ces transformations ont fragilisé les équilibres actuels de fonctionnement, aussi bien sur le plan financier que dans le domaine des ressources humaines, ce dernier étant aujourd'hui sous forte tension. **Ainsi, si la situation financière globale de CY demeure saine, il subsiste toutefois une incertitude majeure quant à la pérennisation des actions et des recrutements actuellement financés par des crédits obtenus dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir, et qui n'ont donc pas vocation à être prolongés**. La pression qui s'exerce sur les ressources humaines est un point de fragilité qui a été clairement identifié par l'équipe présidentielle, ce qui a conduit au lancement d'une démarche de restructuration des fonctions support, ainsi qu'à l'élaboration d'une cartographie des emplois et métiers, afin d'améliorer l'efficacité de l'organisation et de faciliter les

⁵⁹ Rapport d'évaluation de la sortie d'expérimentation de CY Cergy Université, Hcéres, janvier 2023, p. 21.

⁶⁰ Par exemple, l'ESSEC a rejoint en décembre 2024 CY et le CNRS en tant que tutelle principale du laboratoire d'économie et de gestion ThEMA. À cette date, 19 membres du corps enseignant de l'ESSEC étaient affiliés au ThEMA (<https://www.essec.edu/fr/pages/centres-de-recherche-associes/>).

adaptations nécessaires (renforcement d'un potentiel de recherche jugé insuffisant, rééquilibrage entre titulaires et contractuels, etc.).

Globalement, le processus d'allocation interne des ressources s'appuie sur un dialogue de gestion mené avec les services, les composantes et les unités de recherche. Dans le champ de la recherche, la dotation financière se répartit entre financement des unités d'une part, et financement du collège doctoral, de CY *Advanced Studies*, de CY Transfer et de la direction de la recherche d'autre part. L'ensemble (fonctionnement et investissement compris) représente un montant total qui a augmenté de 1,6 M€ à 2,2 M€ pendant la période de référence. Les crédits de fonctionnement attribués aux laboratoires sont répartis en se fondant sur un algorithme défini en concertation avec les directeurs d'unités et revu tous les trois ans. Globalement, au cours de la période évaluée, la dotation aux unités a augmenté en valeur absolue, mais son poids dans la dotation globale a néanmoins baissé très sensiblement au profit des autres activités, en cohérence avec la politique de CY. Dans le champ de la formation, le dispositif de dialogue de gestion permet d'évaluer la soutenabilité des parcours, de piloter la charge d'enseignement⁶¹ et, le cas échéant, de décider ponctuellement de la fermeture de certaines formations. Il existe une grille des coûts complets d'une formation, à laquelle les responsables de formation peuvent se référer (principalement dans le domaine de la formation continue). L'ensemble du dispositif est de nature à garantir un équilibre global entre les contraintes financières de l'établissement et la mise en œuvre de la politique de formation. Le comité constate cependant que, s'agissant spécifiquement des emplois d'enseignants-chercheurs, les procédures de répartition interne qui sous-tendent cet équilibre global ne font pas l'objet d'une analyse déclinée en critères, claire et partagée de la part de l'établissement. Le processus d'allocation des postes d'enseignants-chercheurs dans les unités et les composantes n'est explicité dans aucun des documents transmis au comité, si bien que **l'alignement de ce processus avec les orientations stratégiques de CY peut difficilement être évalué, ce que le comité regrette.**

La définition et la déclinaison de la politique de ressources humaines venant soutenir les activités de formation et de recherche constituent pourtant des sujets d'importance pour CY, et ce pour deux raisons. D'une part, l'analyse des documents d'autoévaluation des formations fait état de différences importantes en matière de taux d'encadrement. Certaines situations sont actuellement critiques, en licence comme en master,⁶² et **il paraît nécessaire que l'établissement se dote d'une politique de réallocation de postes et de soutien aux formations qui soit explicite et partagée.** D'autre part, CY se trouve dans une situation assez particulière s'agissant de sa structure d'emplois. Celle-ci se caractérise en effet par un fort taux de contractuels⁶³ (y compris parmi les enseignants-chercheurs), qui est la conséquence directe d'une subvention pour charge de service public qui n'a pas suivi l'augmentation des effectifs étudiants. Durant la période évaluée, on observe ainsi que le nombre d'enseignants-chercheurs titulaires est pratiquement constant (de 433 en 2020 et de 431 début 2024) tandis que celui des enseignants-chercheurs contractuels dont le poste est financé sur les ressources propres de l'établissement augmente très sensiblement (de 63 à 122). En élargissant la perspective temporelle, on observe que le nombre de maîtres de conférences et de professeurs des universités titulaires est resté pratiquement constant pendant dix ans, entre 2012 et 2022. Au cours de ces dernières années, le doublement du nombre d'enseignants-chercheurs contractuels est pour partie consécutif à l'intégration des personnels de l'EISTI dans l'université et pour partie lié au fait que, pour augmenter son potentiel d'enseignement et de recherche, l'établissement a dû financer de nouveaux postes en mobilisant les ressources externes captées à l'occasion de ses succès aux PIA. Ces ressources utilisées pour le recrutement de contractuels constituent donc à l'heure actuelle le principal levier dont dispose l'établissement pour apporter le soutien aux formations et renforcer son potentiel scientifique (les redéploiements évoqués plus haut ne pouvant résoudre à eux seuls les problèmes de sous-encadrements).

Il faut souligner le fait que, dans ce contexte particulier, CY a su faire preuve d'une grande agilité en développant de nombreux dispositifs pour attirer de nouveaux talents et que ces dispositifs ont rencontré un réel succès. On peut évoquer ici les programmes Talent et Chaires d'excellence, financés sur les fonds de l'ISITE CY Initiative et qui ont permis de recruter deux jeunes chercheurs (pour une durée de trois ans), ainsi que cinq chercheurs confirmés (sur des postes permanents)⁶⁴, CY a été également lauréate depuis 2021 de neuf

⁶¹ Quelques règles simples sont partagées, comme la taille des groupes de TD à 40 étudiants et une taille minimale de 10 étudiants pour tout groupe. Les composantes s'assurent de la soutenabilité des formations sur le budget qui leur est alloué.

⁶² Le rapport d'évaluation Hcéres du 1^{er} cycle indique ainsi que « les taux d'encadrement des formations apparaissent inégaux et pour certains très faibles » (p. 18). Le rapport d'évaluation du 2^e cycle précise pour sa part que « les taux d'encadrement des formations par des permanents apparaissent très inégaux » et « sont pour certains critiques » (p. 15).

⁶³ CY compte seulement 51 % de titulaires sur 2158 personnels au 31/12/2022 (rapport d'autoévaluation, p. 9).

⁶⁴ Ils mènent leurs travaux dans les domaines de la chimie, de l'archéologie, des neurosciences, des télécommunications, de l'économie, de la physique et du design. Rapport d'autoévaluation, p. 32.

chaires de professeur junior (CPJ) et deux chercheurs recrutés dans ce cadre ont obtenu une bourse de démarrage de l'ERC. Enfin, l'établissement a également mis en place un dispositif de type *tenure track*, financé notamment par les ressources propres de l'établissement.

Pour autant, **le tableau d'ensemble en matière de ressources humaines qui vient d'être dessiné comporte, pour l'établissement, des facteurs de risques sur lesquels le comité souhaite insister.** L'ambition claire et forte, affichée par CY, d'être à la fois une université internationale de recherche pluridisciplinaire intégrant la santé et une université soucieuse de la professionnalisation et de l'insertion future de ses étudiants paraît difficilement soutenable au regard des moyens actuels. En effet, une part substantielle de ces derniers, on l'a souligné, est apportée par les projets dont l'établissement a été lauréat, et qui tous – hormis CY Initiative qui s'est vu pérennisée – sont de durée limitée. **Si le comité ne peut que louer la détermination de l'établissement à réaliser cette ambition, il attire donc l'attention sur le fait que de nombreux financements sur projet s'éteindront à partir de 2028, et que sa capacité à atteindre le positionnement souhaité en matière de formation et de recherche s'en trouvera considérablement diminuée⁶⁵. Cette fin programmée doit être urgemment anticipée par l'université, de manière à ne pas obérer ses capacités à porter son projet d'établissement.** Par ailleurs, à l'heure actuelle, ces projets lauréats de financements représentent eux-mêmes un enjeu essentiel en matière de soutenabilité de ressources humaines, dans la mesure où ils mobilisent des moyens qui pourraient autrement être consacrés au soutien de la formation et de la recherche.

L'équipe présidentielle a bien conscience des difficultés décrites ici, mais n'est pas encore en mesure d'y apporter des réponses tangibles, ce qui est tout à fait compréhensible. **Le comité recommande donc à l'établissement d'engager, sur la base du contrat d'objectifs et de moyens et de performance conclu avec l'État jusqu'en 2026, et avec l'ensemble des acteurs tant internes qu'externes, une réflexion sur la définition d'une politique d'allocation de ressources en soutien à la formation et à la recherche qui permettrait de dégager des marges de manœuvre** (mutualisations et rééquilibrages internes, augmentation des ressources propres...).

5/ Une communauté CY Alliance qui reste à fédérer au-delà des actions communes liées aux réponses aux appels à projets

Depuis le début de la période évaluée, le déploiement des missions de formation et de recherche de CY est étroitement lié la place centrale que celle-ci occupe dans la politique de site. Dans le cadre du décret de novembre 2020 « portant association d'établissements à CY Cergy Paris Université dénommée CY Alliance⁶⁶ », CY porte en effet cette politique de site et son projet partagé à l'échelle de douze établissements⁶⁷ et de deux partenaires associés⁶⁸, périmètre au sein duquel s'inscrit également une convention d'association spécifique avec l'ESSEC⁶⁹. Les compétences mises en commun concernent notamment la réponse aux appels à projets, la conception et la mise en œuvre de programmes ou de projets de recherche, le développement et le soutien aux structures de transfert de technologie, le développement d'une charte de signature commune en matière de publications, l'organisation et la coordination de l'offre de formation doctorale de CY, le développement de passerelles entre les formations proposées par le site, ou bien encore la coordination des actions en matière d'insertion.

Sur la base des documents fournis et des entretiens sur site, le comité constate que malgré les progrès accomplis, il n'est pas aisé de mesurer au moyen d'indicateurs précis et quantifiables, la réalité des actions menées entre les établissements partenaires de CY Alliance, d'autant que certains résultats s'apprécient autant au titre de CY Alliance qu'à celui de l'I-site CY Initiative.

Durant ces premières années de mise en œuvre de CY Alliance, de nombreux appels à projets ont été utilisés afin de traduire les ambitions du regroupement en un ensemble d'actions partagées. Le dynamisme dans ce

⁶⁵ Le projet CY Initiative, pérennisé en 2022, n'est pas concerné par cette remarque. Cette confirmation de l'I-Site permet à CY de bénéficier des intérêts d'une dotation non consommable de 335,7 M€, soit une dotation annuelle de 9 M€ (STRATER Île de France 2024 - CY Alliance - DGESIP/DGRI, p. 82).

⁶⁶ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042580485>. En 2023, CY Alliance regroupe 39 000 étudiants dont 60% en second cycle et 32 unités de recherche dont 44 % mixtes. (*ibid.*, p. 29).

⁶⁷ <https://www.CY.fr/universite/decouvrir-CY/cy-alliance>

⁶⁸ Institut national du patrimoine et *Learning Planet Institute*.

⁶⁹ L'article 3 du décret de création de CY Alliance indique ainsi que « les compétences mises en commun entre l'École supérieure des sciences économiques et commerciales et CY Cergy Paris Université concernent également : 1° L'animation conjointe du déploiement de l'I-SITE « CY Initiative » ; 2° Le développement conjoint du projet CY Campus international, par la mise en œuvre d'actions communes, de conduite d'études opérationnelles et de partage d'expertise en matière d'aménagement de campus universitaires » (*ibid.*)

domaine a été tout à fait remarquable : fin 2023, CY Alliance portait 20 projets France 2030 coordonnés, dont neuf dans le champ de la formation, quatre dans celui de la recherche, un dans le domaine de valorisation, et six dans celui de la structuration⁷⁰. Une procédure de suivi des projets dans lesquels sont associés les partenaires de l'Alliance a été mise en place au sein des instances (comité de direction de site, conseil de site). C'est notamment le cas du projet PIA d'accélération du développement des ressources (ASDES) CY ACT PRO qui vise à développer la formation continue, courte et diplômante, le conseil et le mécénat, ou bien encore des projets portés en commun dans le cadre du label Pôle Universitaire d'Innovation (PUI⁷¹) qui a été obtenu par CY en juillet 2023 au nom de CY Alliance et en collaboration avec trois membres fondateurs (le CNRS, le Cerema et la SATT Erganeo). Une procédure mutualisée de dépôt de projets de recherche par CY au nom de l'ensemble de ses partenaires, validée par l'ANR, a également été instaurée.

Si le comité salue la mise en place de ces dispositifs qui visent à soutenir une stratégie de développement à partir de réponses à appels à projets, il estime cependant que les outils déployés durant la période évaluée demeurent insuffisants pour construire et piloter une politique de site à l'échelle de CY Alliance, particulièrement en matière de formation et de recherche. À ce propos, il est tout d'abord nécessaire de rappeler que la construction de CY Alliance est par nature complexe, le regroupement associant des établissements qui relèvent de statuts et de tutelles différents et menant, même s'ils se donnent des objectifs communs, leur propre politique de formation, de recherche, de valorisation. Dans ce contexte, le fait que la participation des établissements concernés (hormis le cas particulier de l'ESSEC) passe essentiellement par une représentation au sein du conseil de site et la réponse aux différents appels à projets limite sans doute les leviers dont dispose l'université pour œuvrer à une pleine intégration des membres de CY Alliance dans le développement du regroupement qu'elle porte. Ce constat fait lui-même écho à une recommandation formulée dans le rapport d'évaluation de la sortie d'expérimentation de CY en 2022. Le comité d'évaluation du Hcéres y invitait en effet l'université à « mettre davantage en avant son rôle d'intégrateur des forces vives de l'ESR sur le territoire » et à « s'assurer, dans le contexte du changement de gouvernance, de l'adhésion renouvelée de l'ensemble des parties prenantes au rôle de pilote de CY, autour d'une ambition partagée⁷² ».

Le comité chargé de la présente évaluation a toutefois pu observer que, depuis cette recommandation, le mode de gouvernance de l'Alliance a évolué afin de corriger une forme de logique descendante, qui prévalait depuis sa création dans les échanges entre CY et ses partenaires, et de mieux tenir compte ainsi de la volonté, clairement exprimée par les partenaires lors de la visite, d'être davantage associés à la politique de site globale. À cet effet, et en lien avec le contrat de site à cinq ans, des groupes de travail ont été mis en place (sur la formation et la recherche notamment), de taille plus réduite que les instances statutaires de gouvernance. L'objectif est de favoriser les échanges entre partenaires, dans le cadre d'ateliers de réflexion prospective visant à renforcer la dimension intégratrice du regroupement autour de projets communs, et au-delà des dispositifs incitatifs que représentent les appels à projets. De premiers sujets ont déjà émergé : la fondation CY, la mutualisation des usages grâce au numérique, ou encore la construction d'une expérience étudiante partagée sur les différents campus de l'alliance. **Le comité recommande d'approfondir cette démarche consistant à associer de plus en plus les membres de CY Alliance à la définition et au pilotage d'une politique scientifique et pédagogique d'ensemble, et à renforcer de manière générale les actions favorisant la construction d'une véritable communauté rassemblée autour d'une vision partagée en formation et recherche⁷³.** À titre d'exemple, **le comité estime qu'il serait sans doute très profitable, compte tenu du nombre et de la diversité des acteurs concernés, de développer une vision partagée des formations d'ingénieurs proposées sur le site, en travaillant notamment à la cohérence d'ensemble et à la mise en place de passerelles.** Dans le même esprit, **le fait que « la conception et la mise en œuvre de programmes ou de projets de recherche scientifiques » relèvent « des compétences mises en commun » entre les membres⁷⁴ rend nécessaire aux yeux du comité le développement d'une politique scientifique au niveau de CY Alliance** (sujet essentiel dont l'université n'a commencé à se saisir que récemment). La perspective, déjà mentionnée, de la fin d'un nombre important de financements sur projet

⁷⁰ Les dotations respectives dans ces 4 domaines sont : 53,1 M€, 23,1 M€, 2,5 M€ et 106,3 M€ (dont l'I-site) ; STRATER Île de France 2024 - CY Alliance - DGESIP/DGRI, p. 81.

⁷¹ <https://www.cy.fr/universite/media-et-communication/communiqués-de-presse/cy-transfer-et-ses-partenaires-labellises-pui-dans-le-cadre-de-france-2030>

⁷² Rapport d'évaluation de la sortie d'expérimentation de CY Cergy Paris Université, Hcéres, janvier 2023, p. 21.

⁷³ Cette vision est formulée ainsi sur le site internet de CY : « CY Alliance, avec en son cœur CY Cergy Paris Université, se construit autour d'une vision, être une université riche de sa diversité, tournée vers la société et d'envergure internationale » (<https://www.cy.fr/universite/decouvrir-CY/cy-alliance>).

⁷⁴ Article 2 du décret n° 2020-1478 du 30 novembre 2020 portant association d'établissements à CY Cergy Paris Université dénommée « CY Alliance ».

dans les années qui viennent rend urgente la matérialisation d'une telle politique, partagée à la fois par les établissements-composantes et les établissements associés.

6/ Des partenariats internationaux en formation et recherche qui se sont nettement développés

a / Une implication forte dans l'alliance européenne Eutopia, dont les ambitions sont alignées avec celles de l'université

CY a placé au centre de sa stratégie de partenariats européens l'alliance d'universités Eutopia, initiée suite à des contacts avec l'université de Warwick en 2017, dont elle est l'un des membres fondateurs. Depuis sa création en 2019, cette alliance a progressé tant quantitativement (de six à dix universités membres dans dix pays d'Europe⁷⁵, auxquelles s'ajoutent six partenaires hors Europe⁷⁶) que qualitativement grâce à un développement de programmes financés et favorisant des actions communes dans le domaine de la recherche et de la formation. Après une première phase pilote (Eutopia 2050) de trois ans, financée par l'ANR, le programme Erasmus et la Commission européenne, au cours de laquelle la totalité des actions a été accomplie, l'alliance est ainsi entrée depuis décembre 2022 dans une seconde phase (Eutopia MORE) dont le financement est assuré au moins jusqu'en novembre 2026.

L'alliance Eutopia est constituée d'universités qui souhaitent construire une nouvelle identité en se focalisant sur les enjeux sociétaux, en mettant les étudiants au cœur de leur stratégie et en respectant la diversité des territoires et des individus. S'agissant d'initiatives qui veulent faire évoluer esprits et pratiques, celles-ci visent le plus souvent le temps long, à travers des dispositifs variés dont les principaux sont exposés ci-après.

Les « communautés d'apprentissage connectées Eutopia⁷⁷ » consistent à rassembler des personnels et des étudiants autour d'un sujet d'expertise⁷⁸, de l'alliance, au moyen de dispositifs adaptés (cours communs, MOOC, projets, écoles d'été, etc.). Chaque communauté est dirigée ou codirigée par une université partenaire et comprend des membres provenant d'autres partenaires européens. La démarche vise à faire émerger progressivement des communautés d'intérêts qui permettront à terme la création de formations conjointes, la mise en œuvre de projets de recherche et des réponses communes à des appels à projets. 30 communautés ont ainsi été créées durant la phase Eutopia 2050⁷⁹, dont 17 impliquent la participation d'enseignants-chercheurs de CY. 10 nouvelles communautés connectées ont été sélectionnées en juin 2023 dans le cadre de Eutopia MORE et le rapport d'autoévaluation de l'établissement remis en juin 2024 indique que l'une d'entre elles (*Quantum Technologies Initiative*) est dirigée par CY. Depuis, l'INSPE mentionne sur son site internet la création en septembre d'une communauté connectée Eutopia « Francophonies », dont les travaux seront coordonnés par sa chargée de mission « relations internationales »⁸⁰. **La démarche relative à ces communautés connectées Eutopia et la volonté de construction d'une identité commune à l'alliance font directement écho, au niveau européen, à l'ambition que porte elle-même CY dans le cadre de CY Alliance à l'échelle de son propre territoire.** L'université indique d'ailleurs qu'elle entend « relayer les enjeux de transformation de CY⁸¹ » à l'échelle d'Eutopia. **Selon le comité, il y a là une véritable cohérence entre les ambitions territoriales et européennes de CY, dont on ne peut que se féliciter.**

Au-delà de son implication dans les communautés connectées d'Eutopia, CY s'est fortement investie durant la période évaluée dans plusieurs projets portés par cette alliance, qui concernent les enjeux de formation, de recherche et de valorisation. On peut citer ici le programme Eutopia TRAIN⁸² (arrivé à son terme en décembre 2023) auquel CY Transfer a participé dans le cadre de réflexions sur la construction d'un espace d'innovation et de valorisation de la recherche à l'échelle d'Eutopia. Ces actions dans le champ de l'innovation se poursuivent dans le cadre d'Eutopia MORE. CY participe également au projet Eutopia_Health⁸³ qui vise la coordination des stratégies et des actions dans le domaine de la santé dans neuf des dix universités membres. CY coordonne par ailleurs le programme Eutopia-SIF, organisé sous la forme d'une structure fédérative, et qui a obtenu en 2020 un financement Marie Skłodowska-Curie COFUND d'un montant de 5 M€ pour une période de

⁷⁵ Roumanie, Belgique, Italie, France, Allemagne, Suède, Slovaquie, Portugal, Espagne, Royaume-Uni.

⁷⁶ Maroc, Afrique du Sud, Australie, Corée du Sud, États-Unis, Colombie.

⁷⁷ <https://eutopia-university.eu/english-version/connected-learning-communities>.

⁷⁸ Quelques exemples : données et pensée critique, journalisme international et médias mondiaux, fabrication additive, inégalités dans les sociétés contemporaines.

⁷⁹ Le rapport d'autoévaluation de CY précise que ces 30 communautés sont « toujours actives » (rapport d'autoévaluation, p. 29).

⁸⁰ <https://inspe.ac-versailles.fr/2024/10/naissance-de-la-communauté-connectée-eutopia-francophonies/>

⁸¹ Rapport d'autoévaluation, p. 5.

⁸² <https://eutopia-university.eu/english-version/about-us/post-projects/eutopia-train>

⁸³ Programme Widening de l'Union Européenne obtenu en 2023 (<https://health.eutopia-university.eu/>).

cinq ans et pour le recrutement de 76 chercheurs post-doctoraux au sein des six universités fondatrices de l'alliance. Parmi ces recrutements, 20 concernent des laboratoires de CY et de l'ESSEC⁸⁴.

CY pilote également le programme *Young Leaders Academy*⁸⁵ d'Eutopia, dont l'objectif est de soutenir le développement de la carrière de chercheurs à haut potentiel, au début ou au milieu de carrière, en leur offrant la possibilité, pendant une période de deux ans, de participer à des échanges scientifiques, des activités de mise en réseau et des sessions de formation avec leurs homologues au sein de Eutopia, contribuant ainsi d'une manière différente à la création de communautés au sein de cette alliance européenne.

Enfin, dans le domaine de la formation, on peut relever l'ouverture en 2022 du programme *Ecotopia*⁸⁶, qui est un bachelor international en trois ans en économie, gestion, finance et commerce axé sur le développement durable, et dans le cadre duquel l'expertise de CY et de l'ESSEC est mobilisée⁸⁷.

Aux yeux du comité, toutes ces actions témoignent d'un engagement fort de CY dans la perspective de la création d'une communauté académique européenne. Elles viennent également démontrer les progrès indéniables accomplis par l'établissement pour ancrer ses activités de formation et de recherche dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

b / Une stratégie de consolidation des partenariats internationaux qui commence à porter ses fruits

Au cours de la période évaluée, CY a fait sensiblement évoluer sa stratégie de partenariats internationaux : initialement structurée par l'axe Europe-Afrique-Asie, elle s'est transformée en 2023 en une politique de partenariats stratégiques visant à « consolider environ vingt partenaires dans le monde (Eutopia compris) », avec lesquels l'établissement souhaite s'engager « dans le domaine de la formation, de la recherche et de la relation avec le monde socio-économique et la société⁸⁸ ». La démarche générale consiste à s'appuyer sur des collaborations et actions existantes et à en faire fructifier certaines là « où un potentiel de développement a déjà été prouvé⁸⁹ ».

Sans prétendre à un état des lieux exhaustif des actions engagées en ce sens, on peut évoquer ici l'amplification du partenariat entre CY, *Arizona State University* (ASU) et le *Learning Planet Institute* (partenaire de CY Alliance). Cette relation s'est développée progressivement depuis 2022 à partir de la mobilité à ASU d'une enseignante-chercheuse de CY et a désormais vocation à permettre, dans le cadre d'une convention tripartite, une coopération mutuelle en formation et recherche (échanges étudiants⁹⁰, échanges de personnel académique, projets de recherche communs, etc.). La relation privilégiée de CY avec ASU a d'ailleurs permis à cette dernière de devenir partenaire global de l'alliance Eutopia.

Dans le même esprit, l'établissement a renouvelé en 2023 plusieurs conventions avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) et a conclu dans ce cadre un accord donnant lieu à l'ouverture au printemps 2024 d'un Centre d'Employabilité Francophone (CEF) installé à Gennevilliers⁹¹. Premier CEF ouvert en Europe occidentale⁹², et également le premier à vocation internationale, ce centre, porté par CY, a pour ambition de transmettre une expertise en accompagnement entrepreneurial à l'échelle de la francophonie (à travers le développement de partenariats européens, le partage d'expertises internationales, la formation des formateurs, l'accompagnement international des étudiants ou encore la valorisation des recherches doctorales). Un autre exemple de la stratégie d'approfondissement de partenariats internationaux concerne les liens de CY avec l'Université française d'Égypte (UFE) : à l'occasion des assises franco-égyptiennes de la coopération scientifique et universitaire, qui se sont tenues en avril 2025, CY s'est en effet vu confier la

⁸⁴ Rapport d'activité 2023, p. 30.

⁸⁵ <https://eutopia-university.eu/english-version/young-leaders-academy-yla>

⁸⁶ Ce programme associe six partenaires en Europe et l'Université de Stellenbosch en Afrique du Sud parmi les partenaires globaux de l'alliance <https://eutopia-university.eu/english-version/education/ecotopia>. Ce bachelor mène à une certification européenne au-delà du diplôme de l'université d'origine.

⁸⁸ Rapport d'activité 2023, p. 44.

⁸⁹ Rapport d'autoévaluation, p. 29.

⁹⁰ À titre d'illustration, CY Tech a envoyé en mars 2024 quatre étudiants participer au *SpaceHACK for Sustainability* organisé par ASU (<https://cytech.CY.fr/actualites/cy-tech-fiere-detre-representee-par-ses-etudiants-au-space-hack-a-larizona-state-university>).

⁹¹ <https://cy-entreprendre.CY.fr/cef>.

⁹² Consacrés au renforcement de l'employabilité, à l'insertion professionnelle et à l'entrepreneuriat, les premiers Centres d'Employabilité Francophones de l'AUF ont vu le jour en 2021. Depuis, près d'une centaine de centres ont ouvert à travers le monde.

coordination d'un consortium d'universités françaises formé autour de l'UFE⁹³. Des perspectives de développement d'une offre de formation en sciences de l'éducation et en informatique sont envisagées⁹⁴.

Enfin, CY entend également s'appuyer sur des actions initialement centrées sur la recherche pour soutenir l'ouverture internationale de ses formations. C'est par exemple le cas du partenariat signé en 2020 avec l'université de Western Cape en Afrique du Sud, qui a donné naissance à la création d'un laboratoire international associé en chimie des matériaux (*Sensor Energy International Laboratory*⁹⁵), et qui constitue à présent une perspective pour encourager les mobilités étudiantes depuis et vers l'Afrique.

Le comité observe cependant qu'à l'exception des filières d'ingénieurs de CY Tech et la mobilité obligatoire pour les étudiants de 3^e année de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, les mobilités sortantes peinent à se mettre en place et restent faibles⁹⁶. L'établissement reconnaît que « le nombre d'étudiants sortants peut encore être amélioré » et explique les résultats observés en partie par le développement de l'apprentissage qui est perçu « comme incompatible avec l'internationalisation par les responsables de formations⁹⁷ ». Certaines formations proposent des solutions, comme le recours à l'année de césure pour favoriser la mobilité, mais la question n'apparaît pas traitée de manière globale au sein de l'université.

Le comité recommande à l'établissement de se saisir de ces questions de mobilités, de manière à améliorer significativement la situation. Ces sujets pourraient être notamment traités au sein de CY Sup pour le premier cycle et à l'échelle des écoles magistrales et doctorales pour les cycles suivants.

7/ Une volonté affichée, une structuration naissante, en matière d'innovation et de transfert

Dans son rapport d'autoévaluation, CY indique avoir fait avant 2020 le constat de « faiblesses » dans ses activités de transfert et de valorisation, résultant principalement de « l'insuffisance des actions, qui restaient limitées ou venaient d'être engagées, en termes de formation et de sensibilisation des chercheurs à la valorisation, de détection de possibilités et d'accompagnement du transfert et de prospection d'entreprises⁹⁸ ». Ce constat a conduit l'établissement, à partir de 2021, à renforcer le pilotage de ce domaine, avec la mise en place d'une vice-présidence chargée de l'innovation et du transfert, puis la création, début 2022, de la structure CY Transfer⁹⁹, qui intervient désormais « comme guichet unique du transfert de technologies et de savoir aussi bien à destination des enseignants-chercheurs que des acteurs socio-économiques¹⁰⁰ ». Cette structure est rattachée à la direction générale adjointe à la recherche, bien que les vice-présidences Recherche et Innovation et transfert ne soient pas liées. C'est en s'appuyant sur CY Transfer que l'établissement a obtenu en 2023 le label PUI, déjà évoqué plus haut dans ce rapport. Le projet est actuellement en phase d'amorçage¹⁰¹, avec une dotation de 2,5 M€, et une évaluation à mi-parcours est prévue.

a / L'ambition en matière d'innovation et de transfert incarnée par de nombreux outils, à défaut d'un lien explicite avec la politique scientifique de l'établissement

Au regard de la volonté de CY de se positionner comme une université de recherche pluridisciplinaire d'envergure internationale, ancrée dans son territoire et porteuse de thématiques interdisciplinaires à fort impact sociétal, le comité aurait attendu, dans le rapport d'autoévaluation, la définition d'une politique qui décline en particulier ces ambitions en objectifs et cibles à atteindre dans le domaine de l'innovation et du transfert. Or, ce rapport se limite à relever le fait que « les forces en matière d'innovation de CY reposent sur le

⁹³ Celui-ci réunit l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'Université Sorbonne Nouvelle, l'Université Gustave Eiffel, l'Université de Montpellier Paul-Valéry, le Conservatoire national des arts et métiers et CY (<https://www.CY.fr/universite/media-et-communication/actualites/consortium-universites-francaises-cy-cergy-paris-universite-universite-francaise-egypte>).

⁹⁴ Entretiens.

⁹⁵ Il associe le laboratoire de Physicochimie des Polymères et des Interfaces de CY (LPPI) et le SensorLab de l'université de Western Cape.

⁹⁶ Annexe D3.33 Chiffres mobilités. Ce constat est également posé dans le rapport d'évaluation du bilan du 1^{er} cycle (p. 17) et dans le rapport d'évaluation du bilan du 2^e cycle (p. 15).

⁹⁷ Rapport d'autoévaluation, p. 47.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 33.

⁹⁹ <https://cytransfer.CY.fr/qui-sommes-nous>

¹⁰⁰ Rapport d'autoévaluation, p. 36.

¹⁰¹ Il rassemble plus d'une cinquantaine de partenaires dans l'environnement territorial d'innovation (collectivités, pôles de compétitivité Cosmetic Valley et Systematic, comité d'expansion économique du Val-d'Oise, CCI), ainsi que des réseaux d'entreprises et, notamment, des entreprises du Val-d'Oise (rapport d'autoévaluation, p. 20).

potentiel de recherche des UMR et des UR » et « s'appuient en externe sur un tissu économique local riche constitué d'un grand nombre d'entreprises -dont un grand nombre de TPE et PME -, mais également des filières locales stratégiques à forts besoins en termes d'innovation¹⁰² ». Certes, comme on y reviendra rapidement plus loin, le comité a pu observer certains efforts de rapprochement entre priorités de recherche et actions menées dans le champ de la valorisation.

Néanmoins, il n'a pas été possible pour le comité d'identifier une stratégie claire qui articulerait la politique scientifique de l'établissement avec des priorités ciblées en matière d'innovation (notamment les champs industriels privilégiés au sens large), des missions d'appui au territoire bien identifiées et des objectifs permettant de porter une ambition d'innovation d'envergure internationale. À titre d'illustration, l'université n'affiche pas d'objectifs précis en termes d'innovation partenariale avec l'industrie¹⁰³. En conséquence, les efforts récents faits par CY en matière de structuration de l'activité de valorisation **apparaissent davantage comme la traduction d'une volonté de développement que comme le déploiement d'une stratégie clairement définie. Le comité recommande donc qu'une stratégie explicite soit formulée, par secteur d'excellence de recherche et/ou par secteur économique ciblé.** Des priorités pourraient ainsi être établies en lien avec la politique scientifique, ce qui permettrait une meilleure efficacité des efforts déployés, et une plus grande lisibilité des possibilités offertes par les dispositifs d'innovation et de transfert de l'établissement.

Ce constat étant posé, **le comité salue le dynamisme avec lequel CY Transfer a, depuis sa création, soutenu la mise en place de nombreux outils.** On peut citer le dispositif CIREX¹⁰⁴ (programme R&D collaboratif, chaires partenariales), renommé récemment FIRST (« Fast Innovation Research Society Transfer Program¹⁰⁵ »), trois centres d'accélération pour le transfert de technologies et des savoirs (CATTS)¹⁰⁶, le programme CY EdTech Labs en partenariat avec l'University College de Londres¹⁰⁷, les Tech Days¹⁰⁸ ou encore le soutien à la candidature à l'Aide au développement Deep Tech de Bpifrance.

b / Une organisation à parfaire pour garantir la lisibilité du potentiel de valorisation et de transfert auprès des partenaires

Parallèlement au développement des nombreux dispositifs qui viennent d'être évoqués, CY s'est attachée à mieux structurer les circuits de valorisation, **efforts de clarification que le comité salue.** Peuvent être cités ici l'identification de l'offre au sein des laboratoires, la recherche de financements de prématuration et de maturation, la mise à disposition d'espaces de prototypage, la coordination avec les acteurs en charge de la maturation et de la licence industrielle (notamment la SATT Erganeo), ainsi que le développement d'outils de mise en relation avec l'industrie.

Néanmoins, l'organisation de l'université en matière d'innovation et de transfert demeure encore fragile. Dans son rapport d'autoévaluation, l'université mentionne d'ailleurs elle-même que « l'articulation entre CY Transfer, le service de valorisation, les écoles graduées et les unités de recherche » est « à améliorer¹⁰⁹ ». En pratique, les efforts de détection et la présence des équipes d'innovation dans les unités de recherche sont encore

¹⁰² Rapport d'autoévaluation, p. 36. Sont cités la cosmétique, l'aéronautique, les transports. Ces propos doivent être nuancés, car les entreprises du territoire regroupent essentiellement des PME et TPE.

¹⁰³ Dépôt de titres de propriété intellectuelle, financements de pré-maturation et de maturation, niveau de recherche partenariale industrielle, nombre de licences concédées à l'industrie, création de spin-offs issues des unités, etc.

¹⁰⁴ Le dispositif CIREX permet le financement de chaires ou de projets partenariaux, et plus récemment, de chaires associant plusieurs entreprises sur une thématique d'intérêt commun. Il a été spécifiquement créé sur les fonds de l'initiative d'excellence CY Initiative Sur la période 2021-2023, 15 CIREX ont ainsi été financés, à hauteur de 30 % du coût chargé du personnel recruté (rapport d'auto-évaluation, p. 37 et p. 40 ; annexe D2.22-CIREX).

¹⁰⁵ La présentation de FIRST indique ainsi que « le dispositif CIREX devient FIRST », « porté par CY Cergy Paris Université et l'ESSEC Business School », et « apporte un soutien financier aux projets scientifiques innovants des partenaires de CY » (https://cytransfer.CY.fr/medias/fichier/first-3_1743088742927-pdf?ID_FICHE=40442).

¹⁰⁶ Ces trois CATTS sont les suivants : Risque, Sécurité et Société ; Patrimoine, Luxe et Arts ; Business Finance & Management. Ils proposent une gamme d'activités et de formations allant, selon les cas, des contrats de recherche jusqu'à des PhD industriels en passant par une formation à la demande et des projets européens avec des partenaires privés, ou encore des conseils en matière de création d'entreprises (<https://initiative.CY.fr/les-catts>).

¹⁰⁷ Programme d'accélération engagé depuis début 2023 et destiné aux start-up ou porteurs de projets de création d'entreprises (<https://cytransfer.CY.fr/cy-edtech-labs>).

¹⁰⁸ À l'initiative de trois partenaires (CY, le CESE 95 et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise), les Tech Days proposent un cycle d'événements thématiques, qui s'adressent aux entrepreneurs, innovateurs de tous types d'entreprises. Sont organisés quatre à six événements chaque année qui réunissent en moyenne une vingtaine d'entreprises du territoire (annexe D2.21-Bilan des Tech Days et <https://cytransfer.CY.fr/techdays-1>).

¹⁰⁹ Rapport d'autoévaluation, p. 42.

insuffisants¹¹⁰ et la première cartographie réalisée demande à être approfondie et renouvelée. La place des CATTs dans le dispositif de transfert et d'innovation reste à préciser, notamment du fait de l'hétérogénéité de leur structuration et de leurs objets. En ce qui concerne spécifiquement de CY Transfer, le fait que les quatre personnes à temps plein de l'équipe s'appuient de manière complémentaire sur les autres services de la DGA recherche en charge des partenariats et projets conduit le comité à s'interroger : cette organisation fait en effet courir le risque d'un flou dans la définition opérationnelle des missions, et donc d'un manque de coordination et d'efficacité au détriment du positionnement de guichet unique confié à CY Transfer.

Enfin, si on peut relever des recrutements répondant à des besoins de métiers complémentaires (*business development*), on remarque par ailleurs que les effectifs de CY Transfer reposent pour les 2/3 sur des alternants. Or, l'innovation étant un métier de partenariat et de confiance, le comité s'interroge sur l'efficacité de cette stratégie du transitoire. **Le comité recommande donc à l'établissement à la fois de renforcer et de clarifier l'organisation adoptée en matière de transfert et d'innovation, notamment en simplifiant sa structuration¹¹¹, et en distinguant bien, d'une part, les services d'appui et de financement, et d'autre part, ce qui relève du travail de valorisation, de transfert auprès des entreprises ou de construction de partenariats avec celles-ci¹¹².**

c / Des résultats partiels, dont le suivi est à améliorer

Au cours de la période évaluée, CY est parvenue à déployer des projets d'innovation et transfert associés à des montants de revenus (acquis ou à venir) dont le total est significatif (près de 50 M€). Dans le détail, les différents dispositifs mis en place ont bien souvent rencontré un certain succès. Ainsi, le programme *CY EdTech Labs* a déjà accompagné en 18 mois près d'une trentaine de *start-up* ou de porteurs de projets de création d'entreprises. Il a permis la mise en place de partenariats entre laboratoires et *start-up* dans le domaine des sciences de l'éducation qui constitue une des thématiques scientifiques fortes de l'établissement. Les différents CATTs, construits autour des domaines d'expertise de l'I-site CY Initiative, ont contribué à l'émergence de chaires industrielles, de partenariats de recherche avec l'industrie et de thèses partenariales. Ils ont eu par ailleurs un rôle structurant, comme en témoigne l'exemple du CATTs « Risque, Sécurité et Société », qui a donné lieu au cofinancement de 12 thèses avec des partenaires industriels et territoriaux, ainsi qu'à neuf programmes de recherche collaboratifs pour un montant environ 7 M€. Ce CATTs a permis également d'obtenir le campus des métiers et des qualifications « Sécurité » à Argenteuil (4 M€)¹¹³.

Cependant, en matière d'innovation en partenariat avec l'industrie, l'Université n'affiche pas encore d'objectifs précis en matière d'activité (dépôts de demandes de titres de PI, financement de pré-maturation et maturation, niveau de recherche partenariale industrielle, nombre de licences auprès de l'industrie, de spin off des unités, etc.).

Par ailleurs, certaines données dont a pu disposer le comité révèlent, après analyse, des fragilités durant la période évaluée. L'annexe du dossier d'autoévaluation consacrée aux ressources propres des unités de recherche entre 2018 et 2023 montre ainsi une décroissance du chiffre d'affaires en recherche partenariale depuis 2022¹¹⁴. On peut également y observer une baisse du nombre de dépôts de demandes de brevets¹¹⁵. Suite aux commentaires du rapport Hcéres de 2019 concernant la question de la rentabilité des prestations et collaborations industrielles, CY a pris quelques mesures, mais n'a pas encore atteint le point où l'ensemble des coûts complets sont couverts par sa politique de prix. **En résumé, il apparaît que l'analyse des indicateurs permettant de suivre la progression des activités d'innovation et de transfert est insuffisante.** On peut ainsi noter qu'aucune distinction n'est opérée entre les différents types de contrats¹¹⁶, et que la progression dans le temps des résultats industriels n'est pas réellement examinée. Ce manque de suivi est d'autant plus regrettable que l'établissement a, durant la visite, clairement indiqué qu'il considérait que ses résultats en matière de valorisation devaient être grandement améliorés, notamment dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Compte tenu de ces éléments, le comité **recommande à l'université d'établir un plan de développement des activités d'innovation à trois et cinq ans qui comporte des objectifs explicites, et prévoit à la fois un suivi régulier**

¹¹⁰ CY s'est donnée pour objectif « dans les prochaines cinq années » de créer « un lien direct entre les UMR et les UR de CY et CY Transfer » (Rapport d'autoévaluation, p. 38).

¹¹¹ *A fortiori*, dans un contexte où la configuration institutionnelle de CY Alliance peut être source de complexité pour les industriels.

¹¹² Détection, prématuration, maturation, partenariat collaboratif, suivi de la propriété intellectuelle, y compris au travers des collaborations, suivi des contrats, *spin-off*, etc.

¹¹³ Rapport d'autoévaluation, p. 37.

¹¹⁴ Il semble que les chiffres fournis par CY n'intègrent que partiellement l'activité de CY Transfer.

¹¹⁵ Annexe D2.20 - Ressources propres des unités de recherche durant 2018-2023.

¹¹⁶ L'activité industrielle réelle est intégrée dans le flux des activités académiques de financement.

des résultats obtenus, une analyse d'impact pour chaque action significative et la mise en place si nécessaire de mesures correctives. Pour que ce plan permette à CY d'identifier au mieux la nature des progrès réalisés, la distinction entre les contrats de financement et les contrats de partenariat industriel (prestation, collaboration de recherche, licence) gagnerait à être claire.

8/ Une politique de développement de la vie étudiante particulièrement dynamique

a / Une gouvernance de la vie étudiante adaptée aux nouvelles attentes des étudiants

Dans le prolongement de la pandémie, et face notamment aux effets délétères de celle-ci en matière de précarité et de santé des étudiants, CY a revu en profondeur l'organisation du pilotage de la vie étudiante et a augmenté les moyens afférents. Cette révision s'est traduite notamment par la création d'une vice-présidence déléguée à la vie étudiante associée à une direction générale adjointe, dans le but de renforcer l'articulation entre les orientations politiques dans ce domaine et leur déclinaison opérationnelle. Ce binôme est complété par un vice-président étudiant¹¹⁷. Parallèlement, le service de la vie étudiante s'est largement étoffé avec quatorze postes supplémentaires depuis 2019. La composition de la commission Vie étudiante (CVE) a quant à elle été revue pour permettre des échanges plus fluides avec les associations étudiantes. Enfin, l'achèvement en 2025 du projet de regroupement de tous les services proposés aux étudiants (dont le service « orientation et career center ») en un lieu central et accessible sur le campus des Chênes¹¹⁸ permettra une meilleure lisibilité de l'offre qui leur est proposée.

L'évolution du service de santé universitaire en service de santé étudiant (SSE), en application de la réforme de 2023¹¹⁹, a permis de renforcer les moyens affectés à ce domaine, grâce au recrutement de nouveaux personnels de santé spécialisés¹²⁰. Disposant de missions élargies et de moyens supplémentaires, le service de santé étudiant de CY a pu multiplier les actions transverses, notamment avec le service culturel et le service du sport universitaire (SUAPS). Le service culturel a lui-même densifié son activité grâce à de multiples partenariats avec des acteurs locaux¹²¹ et le SUAPS a bénéficié du déploiement des financements issus de la Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC) pour augmenter significativement le nombre de ses créneaux horaires d'encadrement sportif.

L'accompagnement des publics les plus fragiles et la prise en compte de la précarité sous toutes ses formes (alimentaire, menstruelle, numérique) sont également des sujets traités avec détermination par CY. Plusieurs actions ont été mises en place : vaccination, distributions alimentaires, aides spécifiques, soutien individualisé aux étudiants en situation de handicap, ainsi que le conventionnement du service de santé étudiant avec les établissements de CY Alliance. Depuis 2023, un chargé de mission Handicap assure un suivi spécifique. L'établissement a également agi en faveur de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que contre les stéréotypes durant la période évaluée, notamment par l'intermédiaire des ateliers de sensibilisation. **Le comité encourage l'établissement à poursuivre le développement de ses actions de sensibilisation sur ces thématiques, en continuant à y associer l'ensemble des personnels et étudiants. Il l'invite également à mettre en place rapidement, comme il l'annonce dans son COMP, une plateforme de signalement des VSS, dont les ressources et les actions possibles sont déjà identifiées**¹²².

¹¹⁷ Le comité regrette de n'avoir eu avec ce dernier qu'un entretien téléphonique.

¹¹⁸ <https://www.CY.fr/campus/campus-engager/un-nouveau-lieu-de-vie-etudiante-en-2025>. Le projet a été conçu en collaboration avec les associations étudiantes, les services de la Direction Vie étudiante et du patrimoine, et financé en grande partie par la CVEC.

¹¹⁹ Les services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) sont devenus les Services de santé étudiante (SSE). Dans le cadre de cette réforme, les missions des SSE ont été renforcées et étendues à la prise en charge de la santé mentale, la santé sexuelle (contraception, dépistage des IST), les conduites addictives, la nutrition et la médecine du sport.

¹²⁰ Le SSE est constitué d'une équipe pluridisciplinaire de médecins, infirmiers, psychologues, addictologue, diététicienne, gynécologue, ostéopathe et sophrologue (<https://www.CY.fr/campus/au-quotidien/se-soigner>).

¹²¹ Salle de spectacle 33Tour, résidences d'artiste, etc.

¹²² CY CERGY Paris Université - Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024-2026, p. 3. A date de rédaction de ce rapport, le dispositif d'alerte repose encore sur des signalements effectués par messagerie électronique (<https://www.CY.fr/egalite-inclusion>).

La mise en place de la CVEC depuis 2018 a naturellement constitué un levier important de développement et de financement de la vie étudiante¹²³. Par ce biais, de nombreuses actions ont été déployées et plusieurs événements ont été organisés afin d'animer la vie étudiante sur tous les campus¹²⁴.

Le comité félicite l'établissement pour la politique qu'il conduit au service de la vie étudiante et pour son utilisation de la CVEC¹²⁵ pour mieux valoriser un secteur qui n'était pas perçu comme prioritaire au regard des nombreux projets qu'il devait gérer simultanément. Il encourage la poursuite du travail mené autour de l'utilisation de la CVEC, tout en soulignant que **cette contribution finance actuellement de nombreux postes venant en appui de la vie étudiante, ce qui peut constituer un risque pour la pérennité des actions engagées¹²⁶.**

Enfin, si CY ne dispose pas à la date de la visite d'un schéma directeur de la vie étudiante (SDVE), même si les entretiens sur site ont permis de confirmer l'existence d'un important travail préparatoire déjà engagé en ce sens, impliquant les parties prenantes dans une démarche collaborative et participative. **Il convient désormais d'accélérer la procédure de validation de ce SDVE pour avoir la capacité de le décliner rapidement, et sur l'ensemble des sites, en dispositifs opérationnels¹²⁷.**

Appréciée dans son ensemble, la politique de la vie étudiante déployée par CY a paru tout à fait remarquable au comité, et celui-ci félicite l'établissement d'avoir fait preuve d'un tel dynamisme dans ce domaine, alors même qu'il était engagé dans des transformations institutionnelles mobilisant fortement son énergie.

b / Un engagement étudiant encore insuffisant, à accompagner et valoriser

CY a lancé en janvier 2024 son parlement étudiant, un organe consultatif organisé à l'échelle du site de CY Alliance et qui figure dans les statuts du grand établissement, adoptés en février 2025. Ce parlement a pour objet de « débattre des enjeux de l'expérience étudiante au sein de CY et de CY Alliance »¹²⁸ et de rendre plus audible la parole étudiante. Présidé par délégation du président de CY par le vice-président étudiant, ce parlement est une instance participative ayant pour champ d'action l'ensemble des sujets d'intérêt pour les étudiants, notamment relatifs aux enjeux liés à la transition environnementale et sociétale. Même si sa mise en place très récente ne permet pas à ce stade de dresser un bilan d'activité provisoire, elle traduit les efforts de CY visant à mieux associer les étudiants à la gouvernance. **Ce parlement est considéré par l'équipe présidentielle de CY comme un outil contribuant à la construction d'une identité commune au sein de CY Alliance¹²⁹.**

Cependant, pour jouer pleinement ce rôle, le parlement étudiant nécessiterait un accompagnement renforcé des services de vie étudiante, afin de favoriser la responsabilisation de ses membres, tant en termes de présence effective et régulière que de prise d'initiatives concernant les sujets choisis et portés par les étudiants. À titre d'exemple, la mise en place d'un budget participatif, d'un aménagement du temps des élus étudiants et, surtout, la reconnaissance de leur engagement pourraient venir soutenir la volonté de CY d'impliquer plus fortement les étudiants dans la déclinaison de sa stratégie globale.

À ce propos, le comité fait observer qu'il n'a pu échanger qu'avec deux élus étudiants et une seule association, ce qui traduit une difficulté réelle, pour CY, à mobiliser les étudiants et à les associer à ses propres réflexions sur sa politique d'établissement¹³⁰. La mise en place de régimes spécifiques pour les étudiants afin qu'ils puissent cumuler leurs études et leurs engagements associatifs ou d'élus au sein de l'établissement, et de valoriser ces engagements par une reconnaissance académique, dans le cadre par exemple d'une annexe au diplôme,

¹²³ Son montant en 2023 est de 1,4 M€, soit 0,7 % des recettes (rapport d'autoévaluation, p. 8).

¹²⁴ Accueil des étudiants internationaux (International Welcome Desk), plateforme de recherche de logement (Studapart), distributeurs de protections périodiques, aides pédagogiques individuelles, accès sans frais supplémentaires aux activités sportives de loisirs, application de réservation de salles partagées (Affluences), etc. (<https://www.CY.fr/campus/cvec-2024>).

¹²⁵ La CVEC se répartit budgétairement suivant trois enveloppes annuelles : (1) développement et déploiement multisite des services de la direction vie étudiante ; (2) fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) ; (3) appel à projet multisite auprès des composantes et directions (Conseil d'établissement - Séance du 19 novembre 2024 - Délibération n°11 portant approbation du bilan de l'utilisation de la CVEC en 2023 et 2024 et de la programmation des actions financées par le produit de la CVEC pour 2025, p. 4).

¹²⁶ En octobre 2024, ce sont 14 postes équivalents temps plein qui sont financés sur la CVEC (soit près de 50% de la CVEC annuelle perçue), dans le domaine de la santé, du sport, de la vie associative, de la culture et de la communication (ibid., p. 6).

¹²⁷ L'adoption de ce schéma était prévue pour le mois de juin 2025, mais n'avait pas encore eu lieu en octobre 2025 (<https://www.CY.fr/universite/conseil-detablissement>).

¹²⁸ Article 17 du décret no 2025-143 du 17 février 2025 relatif à CY Cergy Paris Université. Le terme de conseil des étudiants était déjà mentionné dans les statuts de l'EPE avec une composition et des missions identiques.

¹²⁹ On notera néanmoins la difficulté à engager des étudiants à la fois issus d'établissements fort différents et présents sur des sites distants dans une action commune.

¹³⁰ Difficulté déjà relevée dans les rapports d'évaluation précédents avec un taux de participation aux élections en baisse constante.

constituent des pistes à explorer. **Le comité préconise, sur la base du SDVE finalisé, de consolider la dynamique portée au niveau de CY en faveur d'une plus grande implication des étudiants dans la vie de leur établissement, en supportant leurs engagements et en se saisissant du nouvel outil que représente le parlement étudiant.**

9/ Un engagement affirmé en matière de développement durable et d'inscription de la science dans la société

a / Un établissement acteur de la transition environnementale, qui a su déployer un mode de pilotage adapté à la stratégie dont il s'est doté

Au cours de la période de référence, de nombreuses actions ont été mises en œuvre afin d'intégrer les enjeux de transition dans la politique de l'établissement, qu'il s'agisse du développement durable, de la sensibilisation aux enjeux de la science ou encore de l'impact économique et sociétal. Le rapport d'autoévaluation dresse un état des lieux très complet et diversifié des réalisations, qui montre un engagement indéniable dans la transition écologique et une diffusion progressive de la culture relative à ces aspects au sein de l'établissement. De surcroît, CY a élaboré, formalisé et commencé à mettre en œuvre une stratégie spécifique en matière de développement durable, qui a vocation à s'intégrer dans la stratégie globale de l'établissement et, donc, à être déclinée dans tous les secteurs d'activité.

Cet engagement volontariste s'est concrétisé par l'élaboration d'un schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale (DD&RS), assorti d'une feuille de route et d'indicateurs de suivi. Adopté en juin 2025¹³¹, ce schéma s'appuie sur un important travail de diagnostic, notamment la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre fin 2023, qui a conduit à la présentation d'un plan de décarbonation au conseil d'établissement en novembre 2024¹³². Un groupe de travail a été ensuite constitué afin d'associer les composantes à l'élaboration du schéma. Ce groupe a formulé des propositions relatives à chacun des cinq axes du label DD&RS, obtenu par l'établissement en 2024 pour une durée de deux ans. **Le comité souligne la qualité du dossier de labellisation, qu'il a pu consulter, construit grâce à une collecte rigoureuse de données et structuré de manière à couvrir l'ensemble des domaines d'activité de CY : gouvernance, formation, recherche, environnement et politique sociale.** Une gouvernance spécifique a été également mise en place par CY, composée d'une équipe réduite (vice-présidence en lien avec une direction générale adjointe), qui se veut réactive et souple, et soucieuse de l'association de toutes les parties prenantes au processus. Enfin, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) intègre désormais le plan de décarbonation et la mesure de son impact environnemental, et les premières actions ont été engagées. **Le comité signale que l'appropriation de ce SPSI par l'ensemble des composantes de l'établissement et de ses partenaires, appelé à devenir le cadre de référence pour les prochaines années, doit devenir un objectif majeur, d'autant que les premiers résultats obtenus sont de nature à conforter l'établissement dans ce domaine.**

L'intégration de ces sujets au niveau de la formation et de la recherche est effectuée selon diverses modalités (partenariat avec le Campus de la transition, appels à projets dans le cadre de CY Générations, etc.). La volonté d'impliquer les étudiants dans la démarche est bien présente, en lien notamment avec le Parlement des étudiants, même si elle se heurte à la difficulté, déjà soulignée (cf. titre 8/), de parvenir à susciter l'implication des étudiants. CY est également partie prenante de la réflexion engagée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace (MESRE) sur le socle commun TEDS (Transition Environnementale et développement soutenable). Ainsi, l'UE libre « Comprendre les enjeux de la Transition Écologique et Sociale » préfigure ce socle commun, l'objectif final étant de former 100 % des étudiants. Par ailleurs, l'établissement s'appuie également sur le PIA4 CY Générations pour généraliser l'intégration des notions de transition dans les enseignements.

Enfin, si la démarche engagée par l'établissement s'inscrit en priorité dans le cadre du Plan climat-biodiversité et transition écologique du MESRE, elle comprend aussi un volet social et sociétal qui se décline en actions stratégiques favorables à l'égalité des chances, à l'inclusion, à la parité et au développement d'une société durable. Les exemples cités dans le rapport d'autoévaluation sont nombreux. À titre d'illustration, le *Campus Tour* et l'événement de rentrée *CY on Board* facilitent l'intégration des étudiants grâce à la découverte du campus, à des animations culturelles, sportives et associatives, complétées par des guides pratiques sur la vie étudiante (logement, sport, BU, handicap, international).

¹³¹ Conseil d'établissement, séance du 3 juin 2025 - Délibération n°10 portant approbation du schéma directeur Développement Durable & Responsabilité Sociétale et Environnementale.

¹³² Le rapport d'autoévaluation évoque à ce propos un travail approfondi de recueil de données qui a permis d'élaborer un plan d'action visant à réduire les émissions de carbone de 5 % par an minimum.

La politique de CY en matière de DD&RS se traduit donc à la fois par une stratégie de développement clairement définie et la mise en œuvre de nombreuses actions transversales impliquant des partenaires très différents dans CY et en dehors de l'université. À cet égard, le comité a pu constater lors de la visite sur site qu'une véritable dynamique a été lancée. Cette dernière doit être non seulement poursuivie, mais aussi amplifiée en impliquant davantage l'ensemble des acteurs, et notamment les étudiants, qui se sont pour l'instant peu mobilisés sur le sujet. La démarche amorcée visant à construire un réseau de référents DD&RS au sein des services et des composantes constitue une première réponse, qui gagnerait à être accompagnée par la mise en place d'indicateurs de suivi partagés à toutes les échelles.

b/ Un bilan satisfaisant et une politique prometteuse en matière d'inscription de la science dans la société

CY a choisi de faire du sujet Science & Société un axe central dans sa stratégie de transition vers le monde de demain. En effet, l'université a instauré, en 2023, une vice-présidence du même nom, rattachée à la vice-présidence Recherche et qui travaille en coordination avec la vice-présidente adjointe Transition, ainsi qu'avec un pôle spécifique au sein de la direction de la recherche de l'université. Par l'intermédiaire de cette nouvelle gouvernance, mise en place progressivement au cours de la période de référence, CY soutient de nombreuses actions transversales en lien avec le territoire, qui impliquent des partenaires différents à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre institutionnel de l'établissement. La feuille de route élaborée à cet égard en 2024 dresse un bilan complet¹³³ : l'organisation par CY d'une fête annuelle de la science hors les murs, la réponse à l'appel à projets Sciences avec et pour la société (SAPS) du MESRE, la constitution d'un vivier d'initiatives et de chercheurs moteurs, ainsi que la pérennisation de certaines actions (Université ouverte, Ma thèse en 180 secondes, conférences en ligne, Mardis de l'ESSEC). Cette feuille de route identifie également cinq axes prioritaires pour les années à venir : valorisation de la recherche et de ses enjeux auprès de tous les publics ; formation à la médiation, à la communication et à la démarche scientifique ; diffusion de l'actualité et de l'expertise scientifique dans les médias ; développement de la participation citoyenne à la recherche ; mesure de l'impact de la recherche. Elle précise par ailleurs clairement des pistes d'amélioration : la communication sur la programmation événementielle, la valorisation *a posteriori* des actions (par l'intermédiaire d'articles ou de vidéos), la création d'un espace consacré à la thématique « Science et société » sur le site internet, l'amplification des événements hors les murs pour toucher les publics empêchés, ainsi que l'augmentation des budgets, aujourd'hui limités et reposant presque uniquement sur des appels à projets¹³⁴. Quant à cette dernière piste d'amélioration, les moyens financiers alloués au titre de la dissémination de la culture scientifique et des activités de médiation scientifique sont en effet globalement faibles, qu'il s'agisse de manifestations scientifiques, de semestres thématiques ou de publication d'ouvrages. De plus, une grande partie des financements mentionnés sont non pérennes (financement de la feuille de route par le rectorat, subvention par la DRARI de la Fête de la science, etc.). **Le comité recommande de s'appuyer sur les pistes d'amélioration recensées pour structurer des réseaux d'acteurs clairement identifiés, afin de renforcer la cohérence des actions menées à l'échelle de CY, de CY Alliance et des territoires.**

L'élaboration d'une stratégie de communication visant à « inscrire de façon pérenne la programmation Science & Société dans les agendas des citoyens du territoire et d'aller à la rencontre des plus fragiles¹³⁵ » fait également partie des objectifs de l'établissement. De nouvelles initiatives prises durant la période évaluée (bulles de chercheurs¹³⁶, prix de la médiation et de la diffusion de la culture scientifique¹³⁷ ou l'initiative « Vu Par »¹³⁸) vont clairement en ce sens et sont de nature à améliorer la communication sur l'actualité de la recherche menée à CY. **Le comité tient également à souligner que ces initiatives témoignent de la part de CY du souci d'inscrire ses actions en matière de science et société dans une démarche tenant compte de la diversité de la population du territoire et des inégalités d'accès à la science qui en découlent.**

Enfin, **le comité considère que les ambitions affichées par l'établissement en matière de science et société rendent indispensable un renforcement des moyens humains actuellement alloués spécifiquement à ce secteur**

¹³³ Feuille de route pour la structuration et le développement des actions relatives à la relation entre science et société portées par CY Cergy Paris Université, janvier 2024.

¹³⁴ Public socialement éloigné des sciences, public de la ruralité, hôpitaux pour enfants.

¹³⁵ Rapport d'autoévaluation, p. 39

¹³⁶ Cette action mise en place en 2020 a pour objectif de rendre les sujets de thèse des doctorants accessibles et compréhensibles par le grand public à travers la bande dessinée (<https://www.CY.fr/campus/campus-culturel/lieux-dart-et-de-culture/bulles-de-chercheur-e-s>)

¹³⁷ Ce prix a été créé au sein de l'établissement en 2022 (rapport d'autoévaluation, p. 39)

¹³⁸ Ce dispositif consiste à proposer des vidéos accessibles à tous sur le site de l'établissement dans lesquelles des sujets de recherche sont vulgarisés par les enseignants-chercheurs de CY (<https://www.CY.fr/universite/media-et-communication/actualites/vu-par>).

(1,5 ETP). Pour l'heure, le pôle Science & Société s'appuie principalement sur les personnels de la direction de la recherche et de la direction de la communication (dans une proportion qui n'est pas quantifiable).

Synthèses évaluatives sur les établissements-composantes disposant de la personnalité morale et juridique

Cette dernière section du rapport d'évaluation comprend les synthèses évaluatives des établissements-composantes de CY Cergy Paris Université, rédigées sous la forme d'un avis évaluatif (forces principales, faiblesses appelant une vigilance particulière, recommandations). Ces synthèses évaluatives sont issues d'une proposition établie par le comité d'évaluation, sur la base de la documentation fournie dans le dossier d'autoévaluation de CY et à partir d'un entretien qui s'est tenu entre les experts et chaque direction d'établissement-composante au cours de la visite.

Elles permettent, entre autres, d'apprécier le degré d'intégration de chaque établissement-composante de grand établissement, de rendre compte de sa contribution à la stratégie globale de ce dernier, de souligner certains des bénéfices qu'il en retire et d'évoquer, le cas échéant, les éventuelles améliorations à apporter au processus d'intégration.

Synthèse évaluative sur l'École pratique de service social (EPSS)

L'EPSS, association fondée en 1913 et devenue établissement-composante de CY en 2020, forme 1 200 étudiants¹³⁹ aux métiers du travail social et de l'intervention sociale. Son offre de formation s'étend du niveau infra-bac au master et comprend trois diplômes d'État (assistant de service social, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé) et ainsi qu'un diplôme d'État d'encadrement (CAFERUIS).

1 / Forces principales

- L'EPSS dispose d'**une offre de formation diversifiée**, structurée autour des métiers du travail social et de l'intervention sociale. Les trois diplômes d'État, ainsi que le certificat d'encadrement que propose l'école sont **articulés avec des parcours de CY en sciences de l'éducation et de la formation et avec l'INSPE**. Forte de plus d'un siècle d'engagement dans le travail social, **l'école bénéficie d'une identité affirmée dans son secteur** et d'une **excellente insertion professionnelle** de ses diplômés (93 % à six mois). Ainsi, dans le domaine de la formation, **l'intégration de l'EPSS au sein de CY a répondu à un enjeu stratégique partagé par les deux parties** : le renforcement du caractère pluridisciplinaire de l'université par l'accueil d'un champ nouveau (le travail social) d'une part, et l'ancrage des formations professionnalisantes de l'école à l'offre de formation de CY historiquement tournée vers la professionnalisation, d'autre part.
- Au-delà des rapprochements mentionnés avec CY dans le champ de la formation, **l'EPSS a su donner une réelle crédibilité à ses activités de recherche**. Ainsi, son projet stratégique 2024 affirme l'ambition de devenir un « établissement hybride »¹⁴⁰ de l'enseignement supérieur et de la recherche en s'appuyant sur une professionnalisation des étudiants par la recherche et sur le renforcement des partenariats socio-économiques, en particulier dans le Val-d'Oise. Cette orientation s'est traduite par la création d'un Centre de recherche intégré (CRI) en 2021, remplacé en 2024 par le Comité scientifique et stratégique, dont les domaines d'expertise sont les études sur le travail social, la santé et la formation des adultes, ainsi que par la mise en place d'un partenariat structurant avec le laboratoire EMA de CY dans le cadre de l'école graduée CY Éducation. L'instauration d'un Comité scientifique et stratégique (CSS) contribue également à structurer, orienter et évaluer les projets. Ne disposant pas d'enseignants-chercheurs au sens du corps de fonctionnaires défini dans le code de l'éducation (même si certains formateurs ont une activité de recherche) dans ses effectifs (37 salariés, dont 36 ETP), l'école a fait le choix d'un pilotage innovant confié à un binôme associant un maître de conférences de CY et un formateur de l'EPSS. Cette démarche, fondée sur une méthode participative et transversale, permet d'ancrer les travaux de recherche dans les réalités du terrain et de positionner progressivement l'EPSS comme un pôle d'articulation entre formation, recherche et intervention sociale. **Le comité considère que cette dynamique est pertinente et mérite d'être poursuivie et consolidée.**
- Enfin, l'école se distingue par d'autres actions structurantes **qui s'inscrivent pleinement dans les priorités de CY, confirmant la convergence entre les deux stratégies**. En premier lieu, depuis 2022, **l'EPSS déploie un plan de sobriété énergétique et s'engage dans une démarche de responsabilité sociétale**, avec des actions concrètes de réduction de l'empreinte carbone et de sensibilisation des étudiants et des personnels. En second lieu, l'école accorde **une attention particulière à la vie étudiante**. Des initiatives ciblées en matière de bien-être des étudiants (notamment en santé mentale grâce à des partenariats associatifs) ont été mises en place. Les étudiants de l'EPSS bénéficient désormais du statut d'étudiant CY et ont accès à l'ensemble des services universitaires (santé, handicap, etc.), ce qui renforce leur intégration au sein du grand établissement.

2 / Faiblesses appelant une vigilance particulière

- **Le modèle économique de l'école demeure fragile**, car ce dernier repose très fortement sur les financements régionaux (45 % de ses recettes, soit 2,7 M€ sur près de 6 M€, provenaient de la Région Île-de-France en 2023). Par ailleurs, les activités adjacentes à la formation initiale, telles que la recherche ou la formation continue, pourtant essentielles au rayonnement et au bon fonctionnement de l'école, ne sont

¹³⁹ Dont 800 en formation initiale, à 85 % des femmes.

¹⁴⁰ Autoévaluation de l'EPSS.

pas financées par la Région. Enfin, certains postes de dépenses structurantes pèsent significativement sur les comptes, comme la masse salariale (4,2 M€, soit 70 % des dépenses) et les locaux (dont le coût atteint 1,1 M€, soit 18 % des dépenses).

- **Le dialogue de gestion entre l'EPSS et CY est encore restreint, en dépit de la volonté affichée de renforcer la collaboration.** La petite taille de l'école (56 salariés, dont 19 administratifs), son statut associatif et son histoire propre entraînent des pratiques de gestion et une culture professionnelle sensiblement différentes de celles de l'université. En conséquence, les échanges entre l'établissement-composante et l'université portent principalement sur l'activité et les projets de développement, sans toujours permettre une articulation suffisamment construite des processus administratifs et financiers. Même si le comité a bien noté les efforts de rapprochement récents (procédures communes, modalités de recrutement, communication), **la mutualisation des processus de gestion reste encore inachevée.**

3 / Recommandations

- **Renforcer les modalités de gouvernance partagée entre l'EPSS et CY, en particulier en créant une instance politique et stratégique commune à l'ensemble des établissements-composantes.** Même si la directrice de l'EPSS participe au Codir de CY et au conseil de site, une telle instance permettrait d'améliorer la lisibilité des besoins propres aux établissements-composantes et de fluidifier les interactions avec les services administratifs et de communication de CY.
- **Mettre en place une stratégie de diversification des ressources propres, en tirant pleinement parti de l'intégration au sein de CY, notamment en ce qui concerne le développement partenarial, la formation continue et la réponse à des appels à projets,** qu'ils soient internes à l'université ou européens (par exemple, par le Fonds social européen). L'école pourrait entre autres s'appuyer sur son service de formation continue, qui dispose déjà d'un portefeuille solide : deux tiers des clients sont des acteurs régionaux (APAJH 95, Cité de l'Espérance, Garelli 95, etc.) et un tiers des organisations à rayonnement national (LADAPT, Société philanthropique, etc.). **Le comité recommande de renforcer la visibilité de cette activité afin de réduire la dépendance vis-à-vis des financements régionaux et de sécuriser l'évolution des charges, notamment salariales.** De plus, une diversification accrue contribuerait à **amortir les effets des évolutions du financement de l'apprentissage**¹⁴¹, qui représente environ 1,5 M€, soit près de 25 % des produits de l'école.
- **Veiller à une prise en compte plus prononcée de l'évolution des attentes professionnelles, en particulier celles liées au traitement de l'altérité en santé, afin d'assurer une pleine adéquation des formations aux besoins du secteur.** L'enjeu pour l'EPSS est de renforcer les éléments constitutifs de son identité et de son projet pédagogique, qui représentent un atout dans le processus d'intégration au sein de CY.

¹⁴¹ Entre autres, le ministère du Travail et des Solidarités a annoncé un plan de réforme du financement de l'apprentissage, en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2025.

Synthèse évaluative sur l'Institut national de formation et de recherche pour l'éducation inclusive (INSEI)

Anciennement dénommé Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA) de 2006 à 2023¹⁴², l'INSEI dispense des formations initiales et continues consacrées aux besoins éducatifs particuliers et à l'accessibilité. Son offre de formation, dont les auditeurs sont des étudiants, des professionnels et des particuliers, est composée d'un master « Pratiques inclusives, handicap, accessibilité et accompagnement » (PIHA2), d'une licence professionnelle « Codeur en langue française parlée complétée », et de neuf diplômes universitaires. Cet ensemble est complété par un catalogue de formations certifiantes et de stages de formation continue proposés aux personnels de l'Éducation nationale¹⁴³. Hors stages de formation continue, ces formations accueillient en septembre 2025 388 inscrits, dont 168 en master PIHA2¹⁴⁴. À la même date, l'équipe d'enseignants-chercheurs titulaires de l'INSEI était composée de 6 professeurs et 22 maîtres de conférences. L'activité de recherche est quant à elle portée par le laboratoire Grahpes¹⁴⁵, seule unité de recherche de l'INSEI, qui mène des travaux autour du concept de société inclusive à l'intersection entre plusieurs disciplines (droit, psychologie, science politique, sciences de l'éducation, sciences du langage, sociologie, STAPS).

1 / Forces principales

- **Depuis le début des années 2010, la trajectoire de l'INSEI a été marquée à la fois par l'universitarisation progressive de son offre de formation¹⁴⁶ et par un essor notable de son activité scientifique** consécutif à la labélisation du GRHAPES en tant qu'équipe d'accueil en 2013 (puis unité de recherche à partir de 2023). **L'activité de recherche de l'INSEI bénéficie désormais d'une bonne notoriété au titre de sa contribution significative à l'éducation inclusive.** Quoique de taille modeste, le GRHAPES a en effet porté, pendant la période évaluée, de nombreux projets qui assurent le rayonnement national de l'institut (48 projets de recherche financés durant la période de référence, dont 20 directement portés par l'unité). Son activité se caractérise également par un dynamisme remarquable en matière de publications et d'édition¹⁴⁷. La reconnaissance dont font désormais l'objet les recherches du GRHAPES ainsi que l'universitarisation croissante des formations portées par l'INSEI ont créé **des conditions favorables à l'intégration de l'institut comme établissement composante de CY au début de l'année 2025.** Cette intégration ouvre aujourd'hui des perspectives prometteuses, à la fois dans le domaine de la recherche (notamment des collaborations avec les unités de recherche de CY Éducation) et dans celui de la formation, dans le cadre du pôle national d'éducation inclusive (PNEI) qui réunira en 2026 l'INSPE de l'académie de Versailles et l'INSEI sur le campus de Saint-Germain-en-Laye de CY. **À ce titre, l'intégration de l'INSEI au sein de CY est, en principe, de nature à renforcer la visibilité et la reconnaissance de l'institut et à permettre à l'université d'atteindre son ambition visant à créer un pôle international de formation et de recherche sur les pratiques éducatives inclusives.**
- **L'activité de recherche et de formation de l'INSEI est résolument inscrite dans la société et ancrée dans son territoire.** Plaçant au cœur de sa politique de recherche le transfert de connaissances à l'intention des professionnels de l'éducation inclusive, **l'INSEI est très bien identifié auprès des acteurs d'institutions publiques qui interviennent dans le domaine du handicap¹⁴⁸.** Il porte également des initiatives innovantes

¹⁴² L'INSHEA a été créée en 2006 par le décret n° 2005-1754 du 30 décembre 2005 et a succédé au Centre national d'études et de formation pour l'enfance inadaptée (CNEFEI). Depuis cette date, l'institut est un établissement d'enseignement supérieur placé sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé de l'éducation nationale.

¹⁴³ <https://www.insei.fr/formation/toutes-les-formations>.

¹⁴⁴ Auto-évaluation de l'INSEI, Institut National de Formation et de Recherche pour l'Éducation Inclusive, Vague E.

¹⁴⁵ Groupe de recherche sur le handicap, l'accessibilité, les pratiques éducatives et scolaires. Ce laboratoire a été labellisé équipe d'accueil (EA 7287) en octobre 2012 et rattaché à l'École doctorale « Connaissance, Langage, Modélisation » (ED 139) de l'Université Paris Nanterre à partir de 2013. L'équipe est devenue unité de recherche en 2023 (UR 7287). Dans le cadre de l'intégration de l'INSEI comme établissement-composante de CY, le Grahpes est désormais rattaché à l'École Doctorale « Éducation, Didactiques, Cognition » (ED 627) de CYU. L'unité compte actuellement 77 membres (23 membres titulaires exerçant à l'INSEI, 25 doctorants et 29 membres associés).

¹⁴⁶ La mention de master PIHA2 a ainsi été créée en 2011, avec une ouverture progressive des différents parcours entre 2012 et 2014. Sa lisibilité a été améliorée au début de la période de référence, dans le prolongement des recommandations de l'évaluation des formations de l'INSHEA réalisée par le Hcéres en 2019.

¹⁴⁷ 163 articles, 78 chapitres d'ouvrage, 20 ouvrages, 20 rapports de recherche et 16 numéros spéciaux de revues ont été publiés sur la période évaluée (Auto-évaluation de l'INSEI, Institut National de Formation et de Recherche pour l'Éducation Inclusive, Vague E). Le Grahpes porte également une revue de renom la Nouvelle revue Éducation et société inclusives.

¹⁴⁸ Comme l'Observatoire des pratiques sur le handicap, la Fondation internationale de la recherche appliquée sur le handicap (FIRAH) ou encore le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH).

au service de la société, comme celles concernant l'usage de la robotique dans l'éducation et l'accompagnement de publics vulnérables dans le cadre de la chaire UNESCO Handicap et Éducation numérique (HEN) qu'elle a contribué à fonder et qu'elle anime depuis 2022, en partenariat avec huit établissements prestigieux du GIS IC migrations (Institut Convergences migrations). L'expertise scientifique de l'INSEI est désormais reconnue dans le cadre du GIS EvalNumInclus, consacré à l'inclusivité des dispositifs numériques. **L'activité de formation se nourrit elle aussi de nombreux partenariats**¹⁴⁹ et l'institut fait preuve d'un souci constant d'adapter aux besoins du territoire la formation théorique qu'il dispense¹⁵⁰ ainsi que son offre de stages (tous les parcours comportent des stages dans des dispositifs d'éducation inclusive portés par des partenaires). **L'ensemble de ces éléments se conjuguent pour assurer aujourd'hui à l'INSEI « une forte reconnaissance sociétale et institutionnelle ¹⁵¹ » et cette reconnaissance constitue indéniablement un atout pour positionner CY comme un acteur académique majeur dans le champ du handicap et de l'éducation inclusive.**

- **L'établissement s'est donné les moyens de soutenir l'universitarisation de ses activités de formation et de recherche, et d'augmenter ainsi les chances de succès de son intégration au sein de CY.** Durant la période de référence, **l'INSEI a notamment mené une politique volontariste de renforcement de son corps d'enseignants-chercheurs**, dont les effectifs sont passés de 19 en 2020 à 28 à la rentrée 2025. Parallèlement, le nombre de personnels de premier et second degré est passé de 39 à 31. Afin de soutenir le développement de sa recherche, l'institut s'est par ailleurs doté en décembre 2022 d'un Pôle recherche, valorisation, partenariat et relations internationales, dont la mission est d'accompagner les membres du GRHAPES dans leur travail sur les données de recherche. Deux recrutements de personnels d'appui ont été effectués à cette occasion. Dans le domaine des fonctions supports, l'INSEI a engagé une démarche de requalification de ses personnels administratifs. Enfin, l'institut a en partie anticipé son déménagement sur le campus de Saint-Germain-en-Laye de CY, en réduisant la taille de son équipe logistique et, plus généralement, en sollicitant, dans le cadre de son dialogue de performance avec la tutelle, un accompagnement permettant de faciliter l'aménagement et l'appropriation des nouveaux locaux (cette demande a été acceptée et fait l'objet d'un financement).

2 / Faiblesses appelant une vigilance particulière

- **L'internationalisation de la formation et de la recherche est peu développée.** Les partenariats dans le domaine de la formation nécessitent, de l'aveu même de l'INSEI, une formalisation accrue¹⁵² et les mobilités sortantes demeurent difficiles à développer compte tenu des contraintes financières. Dans le champ de la recherche, en partie du fait d'une maîtrise encore imparfaite de l'anglais, l'engagement des enseignants-chercheurs à l'échelle internationale reste modeste et le GRHAPES ne porte pas de projets européens ou internationaux.
- **Dans le domaine du pilotage, l'INSEI manque encore des moyens qui lui garantiraient une intégration sans risque dans le fonctionnement opérationnel de CY.** La suite logicielle utilisée par l'institut pour piloter ses activités (Cocktail) n'est pas adaptée au système d'information de CY et, de manière générale, la convergence entre le système de pilotage de l'INSEI et celui de l'université n'a pas été réellement préparée, notamment s'agissant des mutualisations. Le renforcement du contrôle de gestion (avec le recrutement d'une personne chargée de cette fonction) est quant à lui encore trop récent (janvier 2024) pour donner les garanties que l'institut sera en mesure de gérer efficacement les conséquences de son déménagement sur sa structure de dépenses (conséquences que l'INSEI présente lui-même comme incertaines).
- **Les collaborations en matière de recherche et de formation avec les autres composantes de CY restent à construire, dans un contexte où l'INSEI exprime des inquiétudes fortes à propos du maintien de la visibilité institutionnelle qu'il a acquise depuis sa création.** Si un travail de réflexion commune a été entamé entre le GRHAPES et les unités de recherche de CY Éducation, les liens déjà existants relèvent de cas individuels et ne sont pas formalisés. Dans le domaine de la formation, les relations avec CY Éducation se limitent aujourd'hui à des participations des enseignants de l'INSEI dans les masters de l'INSPE, et les collaborations

¹⁴⁹ Institut des Jeunes Sourds (INJS) de Paris, APF France Handicap, l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (ApAJH), l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis (UNAPEI), etc.

¹⁵⁰ À titre d'exemple, durant la période de référence, l'INSEI a opéré une transformation profonde de son ancienne licence professionnelle « Éducation technique spécialisée et médiation par le travail » en une nouvelle licence professionnelle « Codeur en langue française parlée complétée », mieux adaptée aux besoins du territoire que le précédent parcours.

¹⁵¹ Rapport d'évaluation de l'unité GRHAPES, Hcéres, mars 2025, p. 4

¹⁵² Autoévaluation de l'INSEI, Institut National de Formation et de Recherche pour l'Éducation Inclusive, Vague E, p. 11.

envisagées entre l'INSEI et l'EPSS relèvent encore de la prospective. Enfin, on doit souligner que les synergies qui seront rendues possibles par l'intégration de l'INSEI au sein de CY auront à tenir compte de la crainte de l'institut de voir émerger une « confusion entre INSEI et PNEI¹⁵³ » et d'assister à la « dilution » de la forte identité institutionnelle du GRHAPES « dans l'écosystème de recherche de CY¹⁵⁴ ».

- **La démarche d'amélioration continue des formations reste encore partiellement mise en œuvre et insuffisamment formalisée.** S'il existe désormais des conseils de perfectionnement fonctionnels, un certain nombre de dispositifs nécessaires à l'évaluation continue de la pertinence des formations sont, soit non coordonnés à l'échelle de l'institut (le suivi de l'orientation et de l'insertion est par exemple assuré par les responsables de parcours), soit absents (l'évaluation formalisée et systématique des enseignements par les étudiants n'est pas encore déployée). Les formations ne sont pas réellement organisées selon l'approche par compétences, ce qui est regrettable, notamment s'agissant de la licence professionnelle.

3 / Recommandations

- **Renforcer les modalités de gouvernance partagée entre l'INSEI et CY, en particulier en créant une instance politique et stratégique commune à l'ensemble des établissements-composantes. Même si le directeur de l'INSEI participe au Codir de CY et au conseil de site, une telle instance permettrait d'améliorer la lisibilité des besoins propres aux établissements-composantes et de fluidifier les interactions avec les services administratifs et de communication de CY.**
- **Développer l'ouverture de la recherche et de la formation à l'international.** L'importance et la qualité des recherches du GRHAPES, de même que la spécificité des formations portées par l'institut, donnent à celui-ci une reconnaissance qui mérite d'être élargie à l'international. **Le comité recommande donc à l'INSEI de s'appuyer sur l'expérience forte acquise par CY en matière de partenariats internationaux et de réponse aux appels à projets pour développer la dimension européenne et internationale de ses activités de recherche et de formation.** Au-delà du développement de partenariats et de liens individuels déjà existants, l'institut pourrait être force de propositions visant à s'insérer et à apporter son expertise dans le réseau des partenaires internationaux actuels de CY.
- **Développer les actions contribuant à l'amélioration continue des formations. Le comité recommande en particulier à l'INSEI de s'impliquer dans le projet APC@CY porté par le NCU CUPS de CY afin de mettre en œuvre, au sein de ses formations, une réelle approche par compétences,** L'évaluation des enseignements par les étudiants est également à mettre en place.
- **Mettre à profit le déménagement de Suresnes vers Saint-Germain-en-Laye pour dynamiser la vie étudiante.** Jusqu'à présent, les projets des étudiants restent peu nombreux au regard des financements offerts par le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FDSIE) et l'absence d'offres culturelles et sportives sur le site de Suresnes limite les moyens dont dispose l'INSEI pour impulser une véritable vie de campus. **Le comité recommande donc à l'INSEI de mettre en place une politique de vie étudiante qui permettrait d'exploiter pleinement les perspectives ouvertes par l'offre de services aux étudiants très riche de CY (aides sociales, santé, culture, sport et initiatives étudiantes) ainsi que par les espaces du nouveau bâtiment qu'elle occupera au sein du PNEI.**

¹⁵³ *Ibid.*, p. 14.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 11. Une crainte de même nature est exprimée dans le domaine de la vie étudiante, avec « la fin » de l'esprit « étudiants INSEI » (*ibid.*, p. 15).

Synthèse évaluative sur l'Institut libre d'éducation physique supérieure (ILEPS)

Créé en 1944 par l'Union générale et sportive de l'enseignement libre (UGSEL), l'ILEPS est une école associative (loi 1901) reconnue EESPIG depuis 2019. Elle accueille un peu plus de 1 000 étudiants et propose trois formations de premier cycle¹⁵⁵ ainsi que deux formations de deuxième cycle¹⁵⁶. Les frais de scolarité s'élèvent à 5 700 € par an en licence et à 8 600 € en master.

L'ILEPS compte aujourd'hui 43 permanents (21 personnels administratifs, 11 enseignants et 11 docteurs) et environ 300 vacataires¹⁵⁷. Son budget annuel est d'environ 6,5 M€.

L'école est devenue établissement-composante de CY Cergy Paris Université le 1^{er} janvier 2020.

1 / Forces principales

- L'ILEPS dispose d'une **offre de formation bien identifiée et fortement reconnue dans son secteur**. Historiquement centrée sur les STAPS, l'école bénéficie d'une excellente réputation nationale : sa licence STAPS figure en première position de plusieurs classements récents¹⁵⁸. Ces formations s'appuient majoritairement sur une approche par compétences, avec de bons résultats en matière d'insertion professionnelle (environ 90 % des étudiants entrants sur le marché du travail après la licence trouvent un poste dans les six mois). Cette dynamique témoigne de la capacité de l'ILEPS à adapter ses cursus aux évolutions du secteur, en consolidant son positionnement d'« École supérieure des métiers du sport et de l'enseignement », désormais porté par son nom d'usage ILEPS *University*.
- **L'intégration de l'ILEPS dans CY s'inscrit pleinement dans la stratégie de développement de l'Institut et renforce la cohérence globale de l'offre universitaire**. Plusieurs formations récentes ont été développées en partenariat direct avec les composantes de CY : la licence Sciences de l'éducation et de la formation en collaboration avec l'INSPE, ainsi que la licence professionnelle et le master *Management et métiers du sport* co-construits avec l'institut Économie et Gestion de CY Tech. L'ensemble s'articule de manière cohérente avec l'offre de CY Sup. Par ailleurs, l'école participe aux instances et projets structurants en matière de formation de CY, notamment au comité de pilotage du projet NCU CUPS (PIA3) et au conseil de la *Graduate School* CY Éducation. **Cette implication renforce l'intégration des formations de l'ILEPS dans l'offre de formation de CY et contribue à la cohérence de l'offre globale dans les domaines du sport, de l'éducation et de la formation.**

2 / Faiblesses appelant une vigilance particulière

- **Les déclinaisons de la gouvernance du grand établissement dans l'ILEPS restent trop complexes au regard de la taille de l'Institut. Plus précisément**, la multiplication des instances et des représentations croisées complexifie fortement le fonctionnement de l'ILEPS. Ainsi, CY siège à l'AG et au CA de l'Institut, et des enseignants-chercheurs de CY participent aux jurys de formation et de recrutement. En parallèle, l'ILEPS est présent dans de nombreuses instances de l'université (conseil de site, conseil d'établissement, comité de direction, *graduate school* Éducation, CY Sup...). À cela s'ajoutent, au sein même de l'Institut, plusieurs comités internes (exécutif, administratif, éducation, management, pédagogique). Dans un contexte où l'établissement-composante ne compte qu'un nombre réduit de personnels, **cette participation à un nombre important de conseils et comités est difficilement soutenable. L'écart de taille entre l'ILEPS et CY rend complexe l'appropriation de l'organisation universitaire. Le comité attire l'attention sur le risque de lassitude, voire de découragement, des personnels si cette complexité n'est pas progressivement allégée ou mieux accompagnée.**
- **L'ILEPS évolue dans un environnement institutionnel particulièrement hétérogène, marqué par l'interaction simultanée avec des acteurs aux périmètres et aux logiques distinctes** : CY, l'Institut Catholique de Paris¹⁵⁹,

¹⁵⁵ Licence STAPS, parcours de la licence sciences de l'éducation et de la formation, licence professionnelle commercialisation des produits et services sportifs.

¹⁵⁶ Master MEEF, parcours en management et métiers du sport du master en économie et gestion.

¹⁵⁷ 110 certifiés, 120 agrégés, 30 docteurs, 40 professionnels.

¹⁵⁸ Filière Sportive – L'Obs, 2025 ; classement STAPS – L'Étudiant, 2024 ; Eduniversal, 2025.

¹⁵⁹ Auquel l'école reste rattachée depuis 1969 via la section C des « écoles professionnelles ».

et le Conseil départemental du Val-d'Oise¹⁶⁰. Par ailleurs, l'ILEPS est membre fondateur du campus universitaire Institut Polytechnique Saint-Louis (IPSL), qui rassemble près de 3 000 étudiants de l'ILEPS, de l'EPSS et de l'ECAM-EPMI. Cette superposition de tutelles et de partenariats entraîne des lourdeurs opérationnelles, sources de retards et d'erreurs dans la gestion quotidienne. Le foncier, propriété du Conseil départemental du Val-d'Oise, est mis à disposition des trois écoles par un prêt à usage jusqu'en 2038, tandis que l'ensemble des charges est partagé. Un service informatique commun est porté par l'IPSL, alors que les inscriptions pédagogiques doivent être réalisées en double entre l'ILEPS et CY. Dans ce contexte institutionnel fragmenté, l'ILEPS en vient, dans certains cas, à envisager le portage de certaines formations par l'Institut Catholique de Paris plutôt que par CY (bien que le portage par CY soit possible), ce qui relève d'une logique pourtant contraire au principe même d'établissement-composante. **Cette situation fragilise la stabilité des processus, complique la lisibilité du positionnement de l'école entre sphères publique et privée, et limite la pleine cohérence de son intégration au sein de CY.**

- **L'activité de recherche l'ILEPS demeure peu lisible et son rayonnement est limité.** Malgré une progression des effectifs de l'équipe de recherche (de 8 enseignants-chercheurs en 2020 à 13 en 2024¹⁶¹), et l'existence d'un modèle de décharges¹⁶², d'un budget spécifique et ainsi que d'un outil interne de suivi de la production scientifique, l'ILEPS ne dispose pas d'une véritable identité de recherche. Les projets transversaux en développement n'ont pas encore permis d'identifier un objet de recherche commun. L'école fonctionne sans laboratoire interne et s'appuie majoritairement sur des rattachements individuels aux unités de CY (8 membres, dont 6 à AGORA, 1 à EMA et 1 à CHArt) ou à d'autres universités (5 membres¹⁶³). La forte hétérogénéité disciplinaire¹⁶⁴ (STAPS, psychologie, sociologie, sciences de l'information, etc.) **complique encore l'émergence d'un projet scientifique unifié et rend peu réaliste la création d'une structure de recherche autonome. L'intégration de la majeure partie des activités de recherche de l'école dans la stratégie scientifique de CY apparaît comme étant la solution la plus pertinente et efficace.**

3 / Recommandations

- **Identifier les axes de recherche qui pourraient constituer la signature scientifique de l'ILEPS, en tirant pleinement parti des voies offertes par CY** (appels à projets, *graduate school*, *CY Advanced Studies*). La promotion de projets transverses peut constituer une telle signature, à condition que ses contours soient clairement définis. À cet égard, il serait opportun que l'ILEPS renforce ses propres instruments de soutien à la recherche, notamment en matière de cofinancement.
- **Renforcer l'internationalisation de l'Institut, en particulier en s'appuyant sur les activités de formation.** Le développement des mobilités entrantes et sortantes, l'élargissement des enseignements en anglais, la mise en place de parcours internationaux cohérents (notamment le programme transversal pour les étudiants Erasmus et le projet de parcours associant STAPS et LES, déjà identifiés), ainsi que la création d'un *Blended Intensive Programme* contribueraient à accroître l'attractivité internationale de l'école.
- **Soutenir l'intégration de la vie étudiante de l'ILEPS, déjà bien développée, au sein de CY et, plus largement, de CY Alliance.** Des actions partagées avec l'INSPE, une meilleure circulation de l'information et la création de passerelles inter-écoles seraient de nature à renforcer l'articulation entre les initiatives étudiantes.
- **Consolider progressivement l'encadrement pédagogique afin d'assurer une cohérence accrue des formations.** La diminution de la dépendance aux vacataires et l'augmentation progressive du nombre d'enseignants-chercheurs participeraient à sécuriser l'ingénierie pédagogique, tout en préservant la capacité d'initiative des responsables de formation.

¹⁶⁰ Le conseil d'administration reflète cette pluralité de tutelles, puisqu'il réunit comme membres de droit le recteur de l'Institut Catholique de Paris, le délégué territorial à la formation de l'enseignement catholique et le président de CY.

¹⁶¹ 1 PU-HDR-émérite ; 1 PU-HDR ; 5 MCF ; 4 docteurs ; 2 doctorants PRAG (les MCF et PU sont, comme tous les personnels de l'ILEPS, des contractuels et pas des fonctionnaires titulaires). Deux des treize membres sont peu ou non publiants.

¹⁶² VAT (Volume Annuel de Travail), de 400 à 700 h annuelles selon les profils, y compris les deux doctorants, considérés comme enseignants-chercheurs.

¹⁶³ Rattachés à des laboratoires d'autres universités (Université de Picardie Jules Verne, Université de Reims-Champagne-Ardenne, Université de Paris-Nanterre, Université Technologique de Compiègne).

¹⁶⁴ 7 membres sont du domaine des STAPS (Doctorat, qualification, HDR), les 6 autres sont rattachés à d'autres sections universitaires (Psychologie, Sociologie, Sciences de l'Information, Philosophie, Sciences de gestion).

Table des matières

Périmètre et structuration du rapport d'évaluation.....	3
Messages clés de l'évaluation.....	4
Présentation de l'établissement.....	6
Avis développé sur l'établissement.....	9
1/ Une politique de formation volontariste, mais dont le pilotage demeure perfectible ...	9
2/ Un déploiement de la structuration académique encore hétérogène	12
3/ Une politique scientifique qui reste à mettre pleinement en cohérence avec les ambitions de l'université	14
4/ Une politique d'allocation de ressources humaines face au défi de la pérennité des moyens	16
5/ Une communauté CY Alliance qui reste à fédérer au-delà des actions communes liées aux réponses aux appels à projets	18
6/ Des partenariats internationaux en formation et recherche qui se sont nettement développés.....	20
7/ Une volonté affichée, une structuration naissante, en matière d'innovation et de transfert.....	22
8/ Une politique de développement de la vie étudiante particulièrement dynamique..	25
9/ Un engagement affirmé en matière de développement durable et d'inscription de la science dans la société	27
Synthèse évaluative sur l'École pratique de service social (EPSS).....	31
Synthèse évaluative sur l'Institut national de formation et de recherche pour l'éducation inclusive (INSEI)	33
Synthèse évaluative sur l'Institut libre d'éducation physique supérieure (ILEPS).....	36
Table des matières	38
Observations du président de CY Cergy Paris Université	39
Organisation de l'évaluation.....	45

Observations du président de CY Cergy Paris Université



Le Président
33 boulevard du Port
95011 Cergy-Pontoise cedex
33 (1)34 25 81 25
presidence@cyu.fr

Madame Coralie CHEVALLIER
Présidente
HCERES
19 rue Poissonnière
75002 PARIS

dir-etablisements@hceres.fr

Cergy, le 17 février 2026

Madame la Présidente,

Je vous remercie pour la transmission du rapport définitif d'évaluation de CY Cergy Paris Université, ainsi que pour la prise en compte d'une partie des corrections factuelles que nous avons signalées. Nous saluons l'engagement du comité expert et la qualité des échanges avec l'ensemble de la communauté universitaire lors de la visite.

Le rapport définitif souligne le travail accompli ces dernières années et confirme la pertinence de la plupart des orientations retenues, qu'il nous invite à poursuivre et à approfondir. Ainsi se trouvent reconnus comme une de ses forces principales « l'agilité » et le « dynamisme » de l'université. Sont saluées également, dans la liste des forces principales, la stratégie internationale de l'université, sa politique de vie étudiante et son engagement dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale. Les principaux piliers de notre stratégie de formation sont également identifiés positivement parmi les forces principales. Le rapport souligne ainsi notre capacité à adapter notre offre de formation, telle qu'elle est décrite dans notre COMP, en particulier en matière de professionnalisation et le rôle de CY Sup (école universitaire de premier cycle) pour le développement d'actions transversales. Les actions engagées mènent bien à une offre de formation cohérente avec notre ambition de faire « une université de la diversité, ancrée dans son territoire, soucieuse de la réussite de tous les publics étudiants » (page 10 du rapport).

Toutefois, plusieurs appréciations majeures demeurent, malgré les éléments fournis dans notre réponse au rapport provisoire et parfois en contradiction avec d'autres évaluations produites par le HCERES. Conformément aux principes du contradictoire, nous souhaitons revenir sur quatre points structurants qui, en l'état, ne reflètent pas fidèlement la trajectoire réelle de CY.

1. Une appréciation contradictoire de notre politique scientifique

Le rapport définitif maintient que les trois domaines interdisciplinaires structurants de CY (santé, IA, transition sociétale et environnementale) seraient « peu différenciants ». Cette appréciation appelle plusieurs réserves majeures.

1.1 D'abord, elle **contredit directement l'évaluation menée par les départements disciplinaires du HCERES eux-mêmes**, qui concluent que :

- « l'identité scientifique de CY est confortée par l'évaluation »,
- les orientations interdisciplinaires retenues « confirment leur pertinence »,
- CY est un « acteur de premier plan en technologies pour la santé », fédérant **huit unités actives dans ce champ**.

Ainsi, deux analyses issues d'un même organisme parviennent à des conclusions opposées : l'une considère notre stratégie comme cohérente et alignée avec nos forces ; l'autre la qualifie de peu différenciante. Il nous semble important de souligner que les départements disciplinaires, qui ont évalué les unités de recherche, disposent d'une connaissance approfondie et directe de nos capacités scientifiques.

Conserver une appréciation négative dans le rapport établissement, alors que le rapport recherche du HCERES affirme exactement l'inverse, affaiblit la cohérence globale de l'évaluation.

1.2 L'indication « peu différenciants » interroge lorsque l'on sait que 40% du potentiel de recherche national est en Ile-de-France et que tous les champs sont déjà couverts plusieurs fois sur ce territoire.

2. Santé et structuration du pôle santé : des éléments essentiels non intégrés

Votre rapport interroge la capacité de CY à faire de la santé un domaine interdisciplinaire fort. Nous souhaitons ici développer de manière détaillée les éléments transmis au comité — éléments qui, bien qu'objectifs et documentés, ne sont pas intégrés dans la version finale.

2.1. Une dynamique scientifique déjà reconnue nationalement

L'évaluation des unités de recherche menée par le HCERES identifie clairement CY comme un **acteur scientifique significatif dans le domaine de la santé**, en particulier via les technologies pour la santé (capteurs biomédicaux, modélisation, IA appliquée, biotechnologies).

2.2. Un écosystème territorial préexistant

Le projet santé porté par CY s'inscrit dans un écosystème préexistant dans le Val-d'Oise :

- l'hôpital **NOVO**, l'un des plus grands projets hospitaliers d'Île-de-France ;
- le **plan Val-d'Oise** lancé par le Premier ministre en 2021 ;
- un engagement constant des collectivités territoriales en faveur d'une offre de formation médicale ;
- un soutien des acteurs socio-économiques (maison de santé, centres hospitaliers, réseaux médicaux locaux).

Ces éléments contribuent fortement à la faisabilité du projet de faculté de santé et auraient mérité d'être mentionnés.

2.3. Une crédibilité académique établie, déjà structurée autour de formations existantes

Contrairement à ce que laisse entendre le rapport, CY n'aborde pas la santé ex nihilo. Nous accompagnons déjà :

- des **internes en santé** via l'hôpital NOVO,
- des étudiants en **LAS en partenariat avec Sorbonne Paris Nord**,
- des diplômés des masters **Biologie-santé, Droit de la santé, Psychologie**,
- des ingénieurs spécialisés (biotechnologies, IA appliquée santé).

Cette cohérence formation-recherche-territoire constitue précisément les conditions classiquement recherchées pour un projet de structuration en santé.

3. Innovation et transfert : une analyse partielle

Le rapport définitif réaffirme que nos actions en innovation et transfert « manquent de cohérence et de suivi », sans tenir compte :

- de l'obtention du **label PUI**, reconnu nationalement et par un jury international comme un indicateur majeur de structuration,
- de la création et du dynamisme reconnu de **CY Transfer**, salué à nouveau explicitement par le comité national PUI dans un courrier adressé très récemment à CY à l'issue des quatrièmes comités des sites,
- de la trajectoire ascendante et continue du **chiffre d'affaires en recherche partenariale**, pourtant présentée de manière erronée dans la version provisoire.

Cette appréciation ne reflète pas l'existence d'une stratégie R&I en consolidation ni le travail méthodique réalisé dans le cadre du PUI CY Transfer (KPI, feuille de route, gouvernance).

Elle interroge plus généralement sur la posture univoque et exclusive du comité dans son approche, dont un seul membre spécialiste du sujet considère que son analyse serait la seule crédible, malgré la validation par un jury d'experts du PIA de ces éléments.

4. CY Alliance : une lecture incomplète et en décalage avec les autres rapports HCERES

Le rapport souligne que CY Alliance ne serait pas suffisamment développée, alors même que :

- plusieurs établissements membres ont reçu du HCERES des rapports indiquant **explicitement les bénéfices majeurs de leur intégration** et participation à CY Alliance,



Le rapport HCERES de l'ISAE-Supméca indique notamment que l'association de l'école au groupement CY Alliance porté par CY Cergy Paris Université « offre à l'école de nombreuses possibilités de collaborations ». Ainsi le comité note l'attitude « volontariste et très impliquée » de l'université qui souhaite « accentuer les collaborations avec Isae-Supméca », notamment sur les aspects de pédagogie, vie étudiante et valorisation de la recherche. Le Hcéres engage l'école « à se saisir de l'ensemble de ces possibilités pour les mettre au service de sa stratégie ».

Le rapport HCERES de l'EBI indique que « le partenariat avec le site de Cergy, structuré autour de CY Cergy Paris Université, s'est indéniablement renforcé avec la création en 2020 de l'association CY Alliance, coordonnée par la première, et regroupant onze établissements, dont l'EBI. Ce renforcement s'est d'abord manifesté pour l'école par des facilités d'accès aux infrastructures universitaires comme le haut débit, la bibliothèque universitaire ou les infrastructures sportives. Depuis 2022, les étudiants de la formation d'ingénieur et du bachelor bénéficient également de la licence de biologie de CY Cergy Paris Université en cumulatif (inscription obligatoire en première année pour les élèves en classe préparatoire, prise en charge par l'EBI), et des passerelles entre la licence 1 ou la première année de BUT ont été mises en œuvre. Enfin, en 2023, CY Alliance a financé à hauteur de 235 k€ le recrutement de trois enseignants de l'école en accompagnement du développement du bachelor, dans le cadre de l'appel à projets Nouveaux Cursus à l'Université (NCU) CUPS. »

Le rapport HCERES de l'ECAM-EPMI « recommande à l'école de poursuivre et d'amplifier les relations et les partenariats avec les établissements de CY Alliance pour mener de nouvelles actions conjointes en se positionnant sur des appels à projets de CY Initiative, notamment en matière de recherche. »

Le rapport HCERES de l'ENSA-V indique que « durant la période concernée, l'école montre un dynamisme réel dans la diversification de son offre de formation. Elle a ouvert une formation en alternance que le dossier d'autoévaluation évoque brièvement : montage pédagogique, relations école/agences, attractivité, etc. Elle a également mis en place, comme dans d'autres Ensa, un double cursus architecte-ingénieur en six ans avec CY Alliance (école d'ingénieurs CY Tech) dont les acteurs louent l'hybridation pédagogique réelle. »

- CY Alliance a permis d'obtenir **20 projets France 2030** coordonnés,
- le PUI, les EUR, les programmes ExcellencES, CUPS, ASDESR et d'autres projets structurants sont **co-pilotés au niveau de l'Alliance**,
- depuis 2025, les mécanismes de gouvernance ont été renforcés (groupes de travail, stratégie formation/recherche partagée).

Le rapport définitif reconnaît d'ailleurs ces avancées, tout en en minimisant la portée. Nous exprimons notre étonnement qu'aucune mise en perspective avec les rapports des établissements membres ne soit proposée. Cette absence de coordination entre évaluations amenant à de telles contradictions obère l'intérêt de l'évaluation. Nous espérons que la nouvelle évaluation globalisante sera amenée à solutionner ces contradictions.

5. Signature unique : une affirmation factuellement incorrecte

Le rapport indique que la **signature unique “n’est pas en place”**, notamment avec l’ESSEC. Cette affirmation est inexacte et omet plusieurs éléments majeurs :

- La **charte de signature** figure dans la **convention pluriannuelle de site**.
- L’ESSEC est **tutelle principale du laboratoires** THEMA, ce qui implique déjà une signature scientifique commune pour ce laboratoire. Par ailleurs un travail est en cours pour que l’ESSEC soit tutelle secondaire du laboratoire AGM,
- Des enseignants-chercheurs des écoles de CY Alliance signent **sous les unités de CY** en tant que chercheurs associées ce qui constitue, de facto, une signature unifiée.
- Les classements internationaux (THE, Leiden) reconnaissent déjà **une signature commune CY-ESSEC**.

Il est exact que la systématisation complète est en progression, mais **la signature unique existe bel et bien** depuis plusieurs années et produit déjà des effets, contrairement à ce qu’affirme le rapport.

6. Cadrage de l’offre de formation : une erreur factuelle non corrigée

Le rapport définitif maintient que :

« l’université a produit en 2023 des documents de cadrage de l’offre de formation ».

Or, nous avons signalé — preuves à l’appui — que le **cadrage de l’offre de formation a été voté le 28 janvier 2025**, et non en 2023 comme indiqué dans le rapport (Page 10 deux dernières lignes et note 20 de bas de page). Cette erreur factuelle rend en partie caduque l’appréciation portée à la fin du paragraphe (« Le comité recommande que les niveaux de prise de décision soient clairement définis »). En effet, s’il est vrai que les documents adressés à l’HCERES (tous rédigés avant 2025) reflètent bien l’absence de cadrage à cette date, le vote en 2025 du cadrage de l’offre de formation va déjà dans le sens de la recommandation dans la mesure où un des objectifs de ce cadrage de 2025 est précisément de fixer des critères permettant d’effectuer des arbitrages en matière d’offre de formation dans le cadre du dialogue de gestion annuel entre chaque composante et la présidence. À noter qu’une autre partie du rapport évoque bien ce dialogue de gestion. Le même document cadre également l’évaluation des enseignements (aspect détaillé dans un des paragraphes suivants du rapport).

Ce document de cadrage de l’offre de formation répond précisément aux recommandations du comité :

- il clarifie les niveaux de décision,
- structure l’arbitrage et le dialogue de gestion,
- encadre l’évaluation des formations,
- homogénéise les critères de soutenabilité.

Le maintien de la date erronée dans la version définitive conduit à une appréciation partiellement obsolète de notre pilotage.

Conclusion

CY Cergy Paris Université continuera de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue, fidèle à ses valeurs et à son engagement auprès du territoire. Notre volonté est de renforcer encore nos actions, dans un esprit de transparence et de coopération.

Nous souhaitons toutefois que les éléments apportés ci-dessus puissent être pris en considération pour refléter avec justesse :

- la cohérence de notre stratégie scientifique,
- la réalité de nos actions en innovation et en santé,
- la dynamique collective de CY Alliance,
- l'existence effective de la signature unique,
- le cadrage récent de notre offre de formation.

Nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, l'expression de notre considération distinguée.



Laurent Gatineau
Président

Organisation de l'évaluation

La visite de l'évaluation de CY Cergy Paris Université a eu lieu du 28 au 30 avril. Le comité était présidé par **M. Laurent Carraro**, professeur en mathématiques, ancien directeur général d'Arts & Métiers ParisTech, président d'Ypatia.

Le comité est composé des experts suivants par ordre alphabétique :

- **Mme Marie-Hélène Garelli**, professeure des universités en langues anciennes et vice-présidente de la CFVU à l'Université Toulouse II Jean Jaurès ;
- **M. Roque Oppenheim**, étudiant en Master d'Économie du développement et gouvernance des risques et VPE à l'université de Toulon ;
- **Mme Monique Ronzeau**, ancienne inspectrice générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche et présidente de l'Observatoire national de la vie étudiante.
- **Mme Cécile Tharaud**, CEO de *Polytechnique Ventures*, ancienne vice-présidente de la recherche et de l'innovation "*business development worldwide*" de L'Oréal et ancienne directrice de l'Inserm Transfert.

M. Nicolas Chaigneau, conseiller scientifique coordonnateur, et **M. Alexey Lukashkin**, chargé de projet référent, représentaient le Hcéres.

L'évaluation porte sur l'état de l'établissement au moment où les expertises ont été réalisées.

On trouvera les CV des experts en se reportant à la Liste des experts ayant participé à une évaluation par le Hcéres à l'adresse URL <https://www.hceres.fr/fr/liste-des-experts-ayant-participe-une-evaluation>.

Évaluation des universités et des écoles

Évaluation des unités de recherche

Évaluation des formations

Évaluation des organismes nationaux de recherche

Évaluation et accréditation internationales



19 rue Poissonnière
75002 Paris, France
+33 1 89 97 44 00

